Université de Lille 2 DROIT ET SANTÉ

FACULTE DE MEDECINE Université Lille 2 HENRI WAREMBOURG

Institut d'Orthophonie Gabriel DECROIX

MEMOIRE

En vue de l'obtention du

Certificat de Capacité d'Orthophonie

présenté par :

Gaëlle TANGUY

soutenu publiquement en juin 2016 :

Rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme.

Enquête auprès d'orthophonistes, de personnes en situation d'illettrisme et de formateurs, dans le Nord-Pas-de-Calais. Quels partenariats ?

MEMOIRE dirigé par :

Anne-Clotilde PREVOST, Orthophoniste,

IME Le Mesnil de la Beuvrecque, Marcq-en-Baroeul

Lille – **2016**

A Catherine, à Simone.

Remerciements

Je remercie sincèrement Anne-Clotilde Prévost, pour avoir accepté d'encadrer ce travail de recherche et pour avoir su m'éclairer lors de situations problématiques.

Je remercie très chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer et qui m'ont permis de recueillir de précieux témoignages, toutes les personnes qui ont répondu à mes questions et qui ont su m'orienter vers les personnes désirées.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'association LA CLE (Lille Association Compter – Lire - Ecrire) pour ses bons conseils, son soutien et le partage de connaissances.

Un grand merci à Elisabeth et Catherine pour la relecture, ainsi que Cécile sans qui ce sujet de recherche n'aurait pas vu le jour.

J'adresse des remerciements à mon entourage, pour m'avoir soutenue tout au long de ce projet.

Résumé :

Cette étude est une enquête menée auprès de différents acteurs du domaine de la lutte contre l'illettrisme dans le Nord-Pas-de-Calais : les personnes en situation d'illettrisme, les formateurs intervenant auprès de ce public, ainsi que les orthophonistes. Participer à des actions de lutte contre l'illettrisme fait partie des compétences de l'orthophoniste. Cependant, les modalités ne sont pas définies clairement. L'enquête cherche alors à déterminer, par le biais de questionnaires et d'entretiens, la place qu'occupe aujourd'hui l'orthophoniste dans ce domaine, les partenariats mis en place et comment les actions réalisées pourraient être améliorées.

Mots-clés :

orthophonie – illettrisme – enquête - formateurs – partenariat - besoins

Abstract :

This study is a survey submitted to differents actors of illiteracy fight, in the Nord-Pas-de-Calais : illiterates persons, trainers who intervene with this population and speech therapists. Participate to the fight against illiteracy is a part of speech therapists skills. However, modalities are not well-defined. The survey attempts to determine, through questionnaires and interviews, the role occupied today by spech therapist in this field, partnership established and how actions realized coudl be improved.

Keywords :

Speech therapy – illiteracy – survey – trainers – partnership - needs

Table des matières

Introduction....1
Contexte théorique, buts et hypothèses....3
1.La notion d'illettrisme....4
1.1.Origine du concept....4
1.2.Définir pour mieux comprendre....5
1.3.Quelques chiffres....6
1.3.1. Enquête Information Vie Quotidienne (IVQ)....6
1.3.2.La Journée Défense et Citoyenneté....7
1.4.Des facteurs explicatifs ?....8
1.5.Répercussions des difficultés....8
1.6.Ressources développées par la personne illettrée....9
2.La lutte contre l'illettrisme....10
2.1.Objectifs et orientations stratégiques de la lutte contre l'illettrisme....11
2.2.Enjeux de la lutte contre l'illettrisme....12
2.3.Les acteurs, leur rôle, leur partenariat....13
2.4.Des actions dans le Nord-Pas-de-Calais....14
2.4.1.Actions de prévention auprès des enfants et des adolescents....14
2.4.2.Actions auprès des demandeurs d'emploi et des salariés....14
2.5. Recherche dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme....15
3.L'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme....18
3.1.Rôle officiel....18
3.2.Actions mises en place - Partenariats....19
3.2.1.Actions en amont : Prévention....20
3.2.1.1.Prévention primaire....20
3.2.1.2.Prévention secondaire....20
3.2.1.3.Prévention tertiaire....21
3.2.2.Actions en aval....21
3.2.2.1.Formation des formateurs....21
3.2.2.2.Évaluation, remédiation de la personne illettrée....22
3.3.Objets de discussion sur le rôle de l'orthophoniste....24
3.3.1.Limitation du rôle de l'orthophoniste auprès d'une population spécifique....24
3.3.2.Difficultés d'accès....25
4.Problématique, buts et hypothèses....26
Sujets, matériel et méthode....27
1.Description de la population sondée....28
1.1.Choix de la population....28
1.2.Critères de sélection....29
1.2.1.Orthophonistes....29
1.2.2.Personnes en situation d'illettrisme....29
1.2.3.Formateurs....29
2.Élaboration des questionnaires....30
2.1.Questionnaires à destination des orthophonistes....31
2.1.1.Questionnaire de première intention....31
2.1.2.Questionnaire de seconde intention....31
2.2.Questionnaires à destination des personnes en situation d'illettrisme....32
2.2.1.Questionnaire de première intention....33
2.2.2.Questionnaire de seconde intention....33
2.3.Questionnaires à destination des formateurs....35
2.3.1.Questionnaire de première intention....35

2.3.2.Questionnaire de seconde intention....35
3.Diffusion – Recueil – Analyse 37
3.1.Diffusion des questionnaires....37
3.2.Techniques de recueil des données....37
3.3.Analyse des données....39
Résultats....40
1.Questionnaires à destination des orthophonistes....41
1.1.Questionnaire de première intention....41
1.2.Questionnaire de seconde intention....43
1.2.1.Données personnelles....43
1.2.2.Connaissances dans le domaine de l'illettrisme....43
1.2.3.Rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme....45
1.2.4.Besoins....51
1.2.5.Remarques....52
2.Questionnaires à destination des personnes en situation d'illettrisme....53
2.1.Questionnaire de première intention....53
2.2.Questionnaire de seconde intention....54
2.2.1.Données personnelles....54
2.2.2.Vécu au quotidien....55
2.2.3.Scolarité....55
2.2.4.Suivi....55
2.2.5.Lien avec l'orthophonie....57
2.2.6.Rapport à l'écrit....58
2.2.7.Conseils pratiques....59
3.Questionnaires à destination des formateurs....60
3.1.Questionnaire de première intention....60
3.2.Questionnaire de seconde intention....60
3.2.1.Données personnelles....60
3.2.2.Rôle dans la lutte contre l'illettrisme....61
3.2.3.Connaissances générales dans le domaine de l'illettrisme....61
3.2.4.Suivi de la personne en situation d'illettrisme....61
3.2.5.Prévention – sensibilisation....62
3.2.6.Partenariat avec les orthophonistes....63
3.2.7.Remarques....63
Discussion....64
1.Discussion des résultats et validation des hypothèses....65
1.1.Rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme....65
1.2.Lien entre les orthophonistes, les formateurs et les personnes illettrées....66
1.3.Besoins spécifiques des personnes interrogées....68
1.4.Quel partenariat ?....71
2.Critiques de l'outil méthodologique....73
2.1.Critiques concernant les questionnaires....73
2.2.Critiques concernant les entretiens....74
2.3.Autres difficultés rencontrées....75
3.Ouverture et perspectives orthophoniques....77
Conclusion....80
Bibliographie....82
Liste des annexes....87
Liste des annexes :....88
Annexe n°1 : Questionnaire de première intention à destination des orthophonistes....88

Annexe n°2 : Questionnaire de seconde intention à destination des orthophonistes....88
Annexe n°3 : Questionnaire de première intention à destination des personnes illettrées....88
Annexe n°4 : Questionnaire de seconde intention à destination des personnes illettrées....88
Annexe n°5 : Questionnaire de première intention à destination des formateurs..88
Annexe n°6 : Questionnaire de seconde intention à destination des formateurs...88
Annexe n°7 : Résultats du questionnaire de première intention à destination des orthophonistes....88
Annexe n°8 : Résultats du questionnaire de seconde intention à destination des orthophonistes....88
Annexe n°9 : Résultats du questionnaire de première intention à destination des personnes illettrées....88
Annexe n°10 : Résultats du questionnaire de seconde intention à destination des personnes illettrées....88
Annexe n°11 : Résultats du questionnaire de première intention à destination des formateurs....88
Annexe n°12 : Résultats du questionnaire de seconde intention à destination des formateurs....88

Introduction

La lutte contre l'illettrisme est chargée d'enjeux en France ; intégration sociale, participation citoyenne, accès aux savoirs... De nombreux acteurs, dont les orthophonistes, luttent afin de donner le droit à chacun d'accéder à l'écrit. Les personnes dites « illettrées », ont bénéficié d'un enseignement de la lecture et de l'écriture au cours de leur enfance, cependant, elles sont aujourd'hui dans l'incapacité d'utiliser l'écrit de manière fonctionnelle au quotidien. La dernière enquête officielle recense 2 500 000 personnes concernées par l'illettrisme, soit 7% de la population de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine, le taux étant de 11% dans le Nord-Pas-de-Calais.

D'après les textes, l'orthophoniste peut prendre part à des actions de lutte contre l'illettrisme. Cependant, les frontières entre ce qui appartient à son champ de compétences et ce qui est du ressort des formateurs d'adultes aux savoirs de base sont parfois floues, les modalités d'action ne sont pas définies clairement. Cette enquête a donc pour objectif de déterminer, par le biais de questionnaires et d'entretiens, la place qu'occupe aujourd'hui l'orthophoniste dans ce domaine, quelles sont les actions mises en place, avec quels partenaires et de déceler d'éventuels besoins. L'étude se déroule dans le Nord-Pas-de-Calais.

Afin de mieux comprendre le contexte, dans un premier temps, nous nous attarderons sur la notion d'illettrisme : l'origine, les définitions, les causes et les conséquences. Puis, nous nous pencherons sur l'état actuel de la lutte contre l'illettrisme, en détaillant quelques actions mises en place dans le Nord-Pas-de-Calais. Enfin, nous étudierons le rôle de l'orthophoniste dans ce domaine. Ensuite, la méthodologie et les résultats de l'étude seront présentés. Pour clôturer, une discussion des résultats sera proposée.

Contexte théorique, buts et hypothèses

1. La notion d'illettrisme

Afin de cerner précisément le sujet, attardons-nous sur la notion d'illettrisme ; son origine, ses définitions, les causes et les conséquences possibles, ainsi que sur le nombre de personnes touchées par ces difficultés.

1.1. Origine du concept

En 1957, le père Joseph Wresinski constate que de nombreuses personnes, bien qu'ayant été scolarisées, n'ont pas acquis la maîtrise de l'écrit. Pour leur venir en aide, il initie alors le mouvement A Toute Détresse Quart monde (ATD Quart monde) (Gilles, 2000). L'alerte est donnée, le terme « illettrisme » est employé pour la première fois. Le 11 janvier 1984, un groupe interministériel, qui deviendra le Groupement Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI), rédige le rapport « Des illettrés en France », un diagnostic et des propositions sont établis. L'illettrisme est alors reconnu officiellement par le gouvernement (Espérandieu et Vogler, 2000). En 2000, le GPLI est dissout, remplacé par l'Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) (ANLCI, 2003).

Les personnes présentant de faibles capacités à l'écrit, bien qu'ayant été scolarisées, existent depuis longtemps, cependant le néologisme ne fut créé que récemment, dans les années 80. On peut alors se demander comment la société française avait-t-elle pu ignorer ce phénomène si longtemps ? La découverte du problème serait notamment liée à l'insertion professionnelle : tant que la faible maîtrise de l'écrit n'entraînait pas une gêne pour trouver ou garder son travail, l'illettrisme n'était pas considéré comme un problème social. La crise économique qui éclata dans les années 1970 contraignit des entreprises à cesser leur activité ou à licencier du personnel. Des salariés eurent alors besoin de se reconvertir pour retrouver un emploi, ce qui fut plus complexe pour les personnes qui ne maîtrisaient pas l'écrit. Les nouvelles formes de travail, l'accroissement des exigences en terme de productivité ont été un catalyseur pour la reconnaissance du phénomène de l'illettrisme. Ces changements n'ont fait que révéler des situations extrêmement anciennes dont on ne s'était jamais préoccupé et surtout qu'on ne nommait pas auparavant (Lenoir, 2003).

1.2. Définir pour mieux comprendre

Nous avons tenté d'éclaircir l'origine du concept, cherchons maintenant à le préciser à travers l'évolution des définitions.

En 1995, le GPLI donne la première définition : la personne illettrée est âgée de plus de 16 ans, elle a été scolarisée et ne maîtrise pas suffisamment l'écrit pour faire être autonome au quotidien (Espérandieu et Vogler, 2000). La définition fut remise à jour en 2013 : il est désormais question de scolarisation en France et non plus en langue française, on ne retrouve plus de critère d'âge (ANLCI, 2013).

La France distingue les personnes illettrées des personnes analphabètes, d'autres pays, comme par exemple, le Canada et la Belgique, ne font pas cette distinction et n'utilisent qu'un seul terme : « illiteracy ». Les organisations internationales ont aussi une approche globale ; l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization), par exemple, emploie le terme d'analphabétisme fonctionnel et non d'illettrisme, insistant ainsi sur les capacités d'utilisation des connaissances au quotidien et non sur l'origine des difficultés (Cavet, 2002).

Malgré les définitions, la notion d'illettrisme reste imprécise. Aucun critère d'exclusion n'est mentionné et peu d'informations sont données sur les causes : une déficience intellectuelle peut-elle, par exemple, être à l'origine d'une situation d'illettrisme ? Par ailleurs, une des définitions indique qu'il faut avoir été scolarisé jusque seize ans, mais y a-t-il un minimum d'assiduité requis ? Il n'est pas non plus explicité de rapport à la norme ; à partir de quel degré d'incapacité à lire ou à écrire peut-on évoquer une situation d'illettrisme ?

Les définitions insistent cependant sur un point essentiel pour cerner le problème : les personnes sont dites, en situation d'illettrisme, si elles ne sont pas autonomes au quotidien. Il est important de souligner que ceci dépend de nombreux facteurs. Des auteurs précisent : « la façon dont l'illettrisme sera ressenti par le sujet ne peut se concevoir sans étudier les multiples formes de relations sociales qui s'établissent entre lui et son environnement » (Villechaise-Dupont et Zaffran, 2002, p. 74). Espérandieu et Vogler, en 2000, évoquent aussi le rôle de la culture : ils

prennent pour exemple les populations tziganes, chez qui l'oral prend une place plus importante que l'écrit. Cavet ajoute : la notion d'illettrisme porte « l'histoire et la culture de chaque pays, mais aussi les conceptions des acteurs, leur vision de la société actuelle et en devenir » (Cavet, 2002, p. 12). L'incapacité à lire ou écrire, identique chez deux personnes, n'entraîne pas la même perte d'autonomie, puisqu'elle est relative à la situation de la personne. Ceci peut être relié à la notion de handicap, qui correspond également à l'interaction entre la personne et son environnement.

1.3. Quelques chiffres

Avoir quelques chiffres en tête est intéressant afin de se rendre compte de l'étendue du problème. Cependant, suite aux nuances entre les définitions vues précédemment et le manque de détails, est-il possible de mesurer l'illettrisme ? Espérandieu et Vogler en 2000, mentionnent la difficulté de repérage des personnes en situation d'illettrisme. Selon eux, une des causes seraient en effet les imprécisions des définitions. Ils évoquent aussi la peur du regard de l'autre : certaines personnes illettrées préfèrent cacher leur situation pour ne pas être jugées.

Malgré ces difficultés, les études tentent d'être les plus précises et les plus objectives possible. En 2015, Delpech et Charles ont comparé les taux de personnes illettrées dans différents pays : en France, le taux est quatre fois plus élevé qu'au Japon et deux fois plus qu'en Finlande (Delpech et Charles, 2015). Afin de mesurer les taux en France, il existe deux enquêtes solides ; l'enquête « Information Vie Quotidienne » et le dépistage mené lors de la Journée Défense et Citoyenneté.

1.3.1. Enquête Information Vie Quotidienne (IVQ)

Menée conjointement par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) et l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) entre 2004 et 2005 (ANLCI, 2011). Les outils de mesure étaient des supports de la vie quotidienne, ils permettaient d'évaluer la compréhension écrite, la lecture et l'écriture de mots isolés, la compréhension orale et le calcul. Un questionnaire biographique était aussi proposé, pour mieux connaître le parcours et les origines des enquêtés (INSEE, 2008).

Le recensement fut effectué sur un échantillon de 10 000 personnes âgées de 18 à 65 ans, scolarisées en France métropolitaine. L'étude portait sur les ménages, c'est-à-dire, des personnes partageant un même logement, les personnes incarcérées ou sans domicile fixe étaient exclues. Les données récoltées par l'INSEE furent exploitées par l'ANLCI. Les épreuves étant standardisées, si le pourcentage de réussite aux épreuves était inférieur ou égal au seuil de 60%, la personne était définie comme étant en situation d'illettrisme. L'enquête a recensé 3 100 000 personnes touchées par ce problème, soit 9% de la population métropolitaine (ANLCI, 2011).

Afin de mesurer l'évolution de ces taux, une seconde enquête identique fut menée entre 2011 et 2012. 2 500 000 personnes, soit 7% de la population de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine, étaient alors concernées par l'illettrisme. Ces résultats obtenus sont les plus récents. Le taux était de 11% dans le Nord-Pas-de-Calais, c'est le taux le plus élevé de France. Il était de 14% en 2004 (ANLCI, 2013).

L'enquête IVQ s'est intéressée aux personnes âgées de plus de 18 ans. Suite aux tests réalisés lors de la Journée Défense et Citoyenneté, le ministère de la Défense et le Ministère de l'Éducation Nationale fournissent des données concernant les plus jeunes (ANLCI, 2011).

1.3.2. La Journée Défense et Citoyenneté

Conformément à la loi du 28 octobre 1997, tous les jeunes français venant d'être recensés, alors âgés d'environ 17 ans, sont appelés à participer à une journée d'information sur la défense et la citoyenneté. Des tests mesurant les compétences à l'écrit leur sont proposés. En 2008, 4,9% des participants furent dépistés comme étant en situation d'illettrisme, ce qui représentait 30 000 jeunes. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le taux de jeunes touchés par l'illettrisme était de 7,5% en 2008. De faibles résultats orientent le jeune vers un entretien d'information sur les différentes aides qui existent (associations locales de remise à niveau, réseaux d'insertion). Si le jeune est scolarisé, un signalement est envoyé à l'inspection académique (ANLCI, 2011).

Les données recueillies sont de précieux indicatifs, elles permettent de suivre l'évolution du phénomène et l'efficacité des politiques et programmes mis en place (ANLCI, 2011).

1.4. Des facteurs explicatifs ?

Trouver une cause à l'illettrisme est délicat, les auteurs évoquent plutôt une combinaison de facteurs qui pourraient mener à une situation d'illettrisme.

Les personnes illettrées ont reçu un enseignement de la lecture et de l'écriture. Elles n'en ont pas acquis une maîtrise suffisante ou ont pu ensuite les oublier par absence de pratique.

Plusieurs causes peuvent faire obstacle à l'acquisition des mécanismes de lecture : une situation d'échec scolaire, des troubles congénitaux (dyslexie, trouble intellectuel, trouble de l'attention, de la perception, de la mémoire, trouble phonologique). Les troubles affectifs peuvent aussi en influencer la maîtrise : trouble de l'interaction entre l'enfant et l'environnement familial (modèle éducatif, pratiques linguistiques et culturelles de la famille). Les conditions de vie sociale ont aussi un lien avec les situations d'illettrisme.

D'autres facteurs, complètement extrinsèques à l'enfant peuvent avoir un impact : le fonctionnement de l'école et l'augmentation des exigences quant à la maîtrise de l'écrit (Espérendieu et Vogler, 2000).

1.5. Répercussions des difficultés

Une étude réalisée auprès de personnes illettrées évoque les conséquences des difficultés à l'écrit : « Un certain nombre d'actions habituellement considérées comme banales deviennent des démarches douloureuses, des défis majeurs et parfois des obstacles insurmontables pour des personnes illettrées » (Villechaise-Dupont et Zaffran, 2002, p. 75). Ces actions peuvent être : gérer les documents administratifs, organiser ses déplacements (obtenir le code de la route, lire les panneaux, les plans), montrer ses compétences à un employeur en rédigeant une lettre de motivation, faire ses courses ou raconter une histoire à son enfant. Cette condition mène à une situation de dépendance à autrui.

Le rapport « Des illettrés en France » souligne que les enfants ayant des parents qui ne maîtrisent pas l'écrit ont plus de risque d'échouer également dans cet apprentissage (Espérandieu et al., 1984).

Une étude de Villechaise-Dupont et Zaffran a montré qu'il existe un lien entre l'existence de relations sociales de qualité et le vécu de la situation (Villechaise-Dupont et Zaffran, 2002). Ainsi, plus l'entourage est présent, moins les personnes illettrées sont affectées par leur situation. Pourtant, les personnes illettrées peuvent avoir honte de leurs difficultés et souffrir de mauvaise estime de soi ; nouer de solides relations peut se révéler difficile. Un risque de marginalisation est présent. Ce risque est d'ailleurs précisé dans la définition de l'illettrisme de l'ANLCI : « Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion » (ANLCI, 2003, p. 72).

Ces différents points sont des exemples, il existe une diversité d'expériences de l'illettrisme, il n'est pas possible de généraliser, les répercussions des difficultés étant différentes pour chacun (Villechaise-Dupont et Zaffran, 2002).

1.6. Ressources développées par la personne illettrée

Une notion intéressante est aussi développée par certains auteurs : « Malgré les déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire » (ANLCI, 2003, p. 72). Elles sont capables de mettre en place des stratégies de contournement pour éviter d'avoir recours à l'écrit, leurs difficultés passent alors inaperçues et sont détectées uniquement lors de changement d'environnement (changement de travail, de technologies, etc.) (Lenoir, 2003). Un rapport du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie note que la moitié des entreprises aurait au moins un salarié illettré, sans en avoir connaissance. L'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), qui organise des stages, constate que les personnes illettrées obtiennent d'aussi bons résultats que les personnes lettrées (CNFPTLV, 2013).

Lors d'une étude, 69 entretiens furent menés auprès de personnes illettrées suivant une formation. Les questions que se posaient les auteurs étaient : comment peut-on caractériser les illettrés ? La situation d'illettrisme est-elle plus à considérer comme un handicap ou une ressource ? Peut-on discerner des variables à même d'expliquer la diversité des expériences ? Les résultats montrèrent que la plupart des personnes interrogées tentaient « non pas d'intervenir sur la contrainte mais de s'en accommoder » (Villechaise-Dupont et Zaffran, 2002, p. 81).

Par exemple, les sujets expliquaient utiliser davantage leur mémoire, pour se repérer, pour retenir un rendez-vous. Certains illettrés avaient un esprit critique, une attitude de remise en cause des savoirs scolaires, ils insistaient sur d'autres types de savoirs, de savoir-faire et contestaient le lien entre le niveau scolaire et l'intelligence. Cela les aidait à reprendre confiance en eux. Certains expliquaient que leur appartenance communautaire pouvait être vécue comme une ressource, « évitant toute remise en cause personnelle » (Villechaise-Dupont et Zaffran, 2002, p. 86).

Les conclusions de l'étude montrent que la majorité des illettrés interrogés ne souffraient pas de leur situation et ne la ressentaient pas comme un handicap. La prise de distance avec l'univers des lettrés, le fait de penser que savoir lire et écrire n'est pas indispensable pour mener une vie sociale, les aideraient à dépasser la situation de gêne invalidante au quotidien (Villechaise-Dupont et Zaffran, 2002).

Nous avons exploré la notion d'illettrisme, penchons-nous désormais sur la lutte visant à faire diminuer le nombre de personnes touchées par ces difficultés.

2. La lutte contre l'illettrisme

En 1979, le père Wresinski de ATD quart monde lançait un défi : il donnait dix ans à la France afin de faire totalement disparaître l'illettrisme de son territoire (Waks, 2006). Or, le phénomène ne s'est pas éteint, puisque, comme nous l'avons énoncé précédemment, encore 9% des Français se trouvent en situation d'illettrisme. Quels sont les récents objectifs de la lutte, les enjeux, quelles sont les actions mises en place et qui sont les acteurs intervenant au sein de cette lutte ?

2.1. Objectifs et orientations stratégiques de la lutte contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale, elle est inscrite dans la loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998. Cette priorité fut réaffirmée par le Président de la République le 14 juillet 2003 (ANLCI, 2003).

En 2013, l'illettrisme est déclarée "Grande cause nationale", le gouvernement se mobilise : les assises de l'illettrisme se tiennent à Lyon en Novembre 2013. Les acteurs institutionnels et associatifs de France et d'Europe sont présents (CNFPTLV, 2013).

Le 16 décembre 2013, le Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (CNFPTLV) rédigea un rapport concernant les orientations stratégiques et les recommandations en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Quatre grands points furent dégagés :

- Faire baisser le taux d'illettrisme de deux points d'ici 2018 pour ce qui est de la France métropolitaine (passer de 7 à 5% de personnes en situation d'illettrisme), et de réduire à 5% l'écart à la moyenne nationale pour les régions d'outre-mer. Évaluer les résultats des actions conduites.
- Concentrer les actions de prévention auprès des enfants et des adolescents. Concentrer les actions de formation chez les plus de 45 ans et chez les résidents en zones rurales ou zones urbaines sensibles.

  Le rapport recommande de soutenir les familles pour lesquelles la maîtrise de l'écrit est difficile, au moment de l'entrée de leurs enfants dans les apprentissages. En ce sens, sont développées les Actions Éducatives Familiales (AEF), en partenariat avec L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, afin d'améliorer les liens entre l'école et les familles.

  Le rapport mentionne une absence de formation des enseignants du primaire aux sciences cognitives et aux mécanismes d'apprentissage. Il faudrait que l'école puisse mieux ancrer les savoirs fondamentaux, pour une meilleure irréversibilité des acquis.

  Il est préconisé de mener des actions de repérage des situations à risque, grâce à des tests d'évaluation en 6ème et en 4ème. Prendre en compte ces critères de vulnérabilité : dyslexie et milieu familial ne maîtrisant pas la langue

française, afin de mettre en place des accompagnements spécifiques suivis dans le temps.

- Développer et renforcer une organisation territoriale. Le rôle de la région est mis en valeur.
- Capitaliser les bonnes pratiques et innover en matière d'orientation, d'éducation et de formation. Renforcer la mise à disposition des outils de repérage et de prévention, sensibiliser les professionnels qui peuvent être en contact avec le public cible (Pôle emploi, mission locales...).

  Il serait nécessaire d'utiliser davantage les résultats de la recherche sur les mécanismes d'apprentissage. Les études devraient s'intéresser à développer des orientations pédagogiques afin de limiter les facteurs de risque.

Suite à ce rapport, fut mise en place la journée nationale de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Elle a lieu chaque année le 8 septembre, date de la journée internationale de l'alphabétisation (CNFPTLV, 2013).

2.2. Enjeux de la lutte contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme en France est chargée d'enjeux, quels sont-ils, quels bénéfices peuvent en tirer les acteurs et la société en général ?

Pour les illettrés, on peut citer des enjeux sociaux majeurs comme l'intégration sociale, professionnelle, « l'émancipation des individus par la formation, leur participation citoyenne, l'accès aux savoirs pour développer les pouvoirs » (Dumet et Leclercq, 2010, p. 98).

Espérandieu et Vogler en 2000, citent des enjeux plus économiques pour les organismes de lutte contre l'illettrisme et les organismes de formation. La lutte leur permet de renforcer leur position, ce qui amène alors davantage de financements. La situation de l'emploi dans le secteur est consolidée et embaucher des formateurs en tant que salariés devient alors plus aisé. Pour les bénévoles intervenant dans ces organismes, les enjeux sont plus personnels : satisfaction de leur besoin personnels d'aider, par exemple.

Pour étudier les enjeux pour la société, Bernard Lahire, sociologue français, analysa les discours des acteurs de terrains et des politiques. Les procédés oratoires

utilisés mobilisent un ensemble de valeurs (justice sociale, épanouissement, bonheur, démocratie, solidarité, dignité…), faisant appel à l'émotion. De plus, l'imprécision de la notion d'illettrisme permet de toujours séparer « eux », les illettrés, de « nous » et, donc, de se rassurer (Lahire, 1999).

2.3. Les acteurs, leur rôle, leur partenariat

Espérandieu et Vogler en 2000 citent différents acteurs. Les travailleurs sociaux, les assistantes sociales, les conseillers des missions locales ou des agences pour l'emploi ont une fonction de repérage, de formation et d'accompagnement. Les politiques prennent les décisions, les fonctionnaires et les militants d'association de lutte contre l'illettrisme (bénévoles ou non) exécutent ces décisions. Les responsables d'organismes de formation s'inscrivent dans le marché de la formation pour adultes, ils ont pour objectif de répondre aux besoins d'apprentissage et donc de promouvoir ces demandes pour obtenir des financements. Les formateurs (militants ou non, bénévoles ou non), les formateurs de formateurs interviennent au moment de la remédiation. Les chercheurs dans le domaine, les journalistes sont aussi cités. Les orthophonistes ne sont pas mentionnés dans la littérature, mis à part dans des articles rédigés par des personnes issues de cette profession.

Tous les acteurs tentent d'agir en partenariat afin de mettre en commun leurs ressources. Cordier, en 2012, étudie le lien entre les bibliothèques et les écoles, les associations ou les services sociaux. Cependant, il met en évidence des difficultés de mise en place des actions par manque de temps, de moyens ou de personnel. Il explique aussi que cela peut être difficile de mettre en place des actions en commun, car les objectifs peuvent être différents. Le mémoire d'orthophonie de 2004, intitulé « Projet Logopédia. Illettrisme et troubles dyslexiques. Proposition d'évaluation et de remédiation menées en partenariat avec les professionnels du GRETA de Calais et des orthophonistes », évoque aussi des difficultés de mise en place d'actions en commun (un GRETA est un GRoupement d'ETAblissements spécialisés dans la formation des adultes). La disparité des structures et des formateurs peut rendre difficile le partenariat entre les acteurs (Champion et Secq, 2004).

2.4. Des actions dans le Nord-Pas-de-Calais

Il existe un plan régional de lutte contre l'illettrisme : le plan LEA (Lire, Écrire, Agir), la chargée de mission régionale de l'ANLCI assure sa mise en œuvre (Percheron et al., 2008).

2.4.1. Actions de prévention auprès des enfants et des adolescents

Des actions de prévention à l'école et autour de l'école sont mises en place dans la région, par des associations d'éducation populaire, des centres de loisirs, des bibliothèques, des organismes de formation. Des formations d'animateurs, de personnel municipal, de bibliothécaires sont organisées. Des ateliers avec les enfants et leurs parents sont constitués dans les centres de loisirs, autour de la lecture à voix haute. L'action « Rêveur de demeure », accompagne les structures dans la réalisation d'actions de lecture et d'écriture auprès des enfants. Des outils pédagogiques autour du thème du livre sont conçus et mis à disposition dans les bibliothèques. Le Rectorat soutient également une action en partenariat avec le quotidien régional « La Voix du Nord ». Il est proposé aux élèves de primaire de rédiger des reportages, publiés dans le journal. L'objectif est d'inscrire l'apprentissage de l'écriture dans un projet concret pour les enfants (Percheron et al., 2008).

Le Rectorat, en partenariat avec le département d'orthophonie de Lille, a développé l'outil PIAPEDE (Protocole d'Identification de l'Aménagement Pédagogique correspondant à un Élève en Difficulté à l'Écrit). Ce dispositif permet de mettre en place des aménagements pédagogiques adaptés aux difficultés des élèves, du CE2 à la Terminale. Un autre dispositif, le PAPIES (Projet Académique de prévention de l'Illettrisme dans l'Enseignement Secondaire) est mis en place auprès des jeunes de 16 à 18 ans en difficulté avec l'écrit, repérés lors de la Journée Citoyenneté Défense ou repérés par des professeurs. L'accompagnement est réalisé par des retraités de l'Éducation Nationale (Percheron et al., 2008).

2.4.2. Actions auprès des demandeurs d'emploi et des salariés

Des dispositifs sont mis en place pour permettre aux personnes en difficultés à l'écrit de suivre une formation. L'agence Pôle emploi a un rôle primordial d'orientation

vers ces dispositifs. Le conseil régional mène une action ciblée d'accompagnement des jeunes en situation d'illettrisme au sein des Centres de Formation d'Apprentis. Des actions spécifiques sont mises en place auprès du public en milieu pénitentiaire, coordonnées par la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille.

Des bassins prioritaires ont été déterminés pour expérimenter les axes stratégiques du plan LEA, : le bassin d'emploi de Lens-Liévin et celui de la Sambre-Avesnois. Une plate-forme d'orientation est mise en place, pour un repérage et une orientation plus rapides des personnes en difficulté. Un groupe restreint d'acteurs se consultent afin d'optimiser les réponses à donner (Percheron et al., 2008).

2.5. Recherche dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme

L'étude se déroulant dans le champ de la recherche, il est indispensable d'approfondir ce point.

Les recherches dans le domaine consistent majoritairement à mettre au point des outils de remédiation et d'évaluation des stratégies des illettrés. Des études sont aussi réalisées afin de mesurer l'efficacité des actions (El Hayek, 1995).

En 2010, Dumet et Leclercq ont étudié l'ensemble des recherches existant dans le domaine et en ont recensé les différents axes, les techniques de recueil de données, ainsi que la place occupée par les personnes illettrées.

Bernard Lahire, en 1999, analysa le problème social engendré par le nombre considérable de personnes en situation d'illettrisme en France et par les discours qui l'évoquent. Pour cela, il décomposa la construction du problème en plusieurs phases et recueillit un ensemble de corpus concernant la lutte contre l'illettrisme. Les corpus étaient issus de la presse, des discours des politiques ou des associations, etc. Ce travail de recherche a permis de saisir le poids et la nature des représentations de l'écrit dans notre pays, ainsi que des processus de stigmatisation qu'induit la valorisation sociale de la culture lettrée. Villechaise-Dupont et Zaffran, en 2004, ont aussi analysé les stéréotypes liés à la situation d'illettrisme.

Les modes d'évaluation et de recrutement en formation de base sont aussi étudiés (Dumet, 2008a). Des travaux de recherche en science de l'éducation

s'intéressent aux effets des politiques, des systèmes et des dispositifs de formation (Dumet et Leclercq, 2010).

La problématique de difficulté du recrutement est aussi étudiée. Une posture critique est adoptée afin de déterminer la place accordée à la population ciblée dans les dispositifs et les politiques de formation. L'objectif est de déceler les enjeux collectifs, d'aborder la possibilité de lier l'engagement en formation de base à d'autres impératifs particuliers (recherche d'emploi, etc.) (Dumet et Leclercq, 2010).

Les techniques de recueil sont qualitatives : il s'agit d'entretiens individuels ou collectifs, d'analyse documentaire, d'analyse de supports pédagogiques, d'analyse de productions d'apprenants illettrés, d'observation de séances. Les chercheurs peuvent s'appuyer sur un travail d'immersion au sein d'une formation de base, ils nouent alors des relations prolongées avec les adultes concernés (Dumet et Leclercq, 2010).

Depuis peu, les personnes illettrées sont intégrées aux processus de recherche. Les observations et les entretiens permettent de relever leurs manières de faire et de dire. Les analyses ont pour vocation de restituer, d'approcher le monde vécu des personnes (Dumet et Leclercq, 2010).

Ainsi, les motifs d'engagement en formation ont pu être étudiés par Dumet (Dumet, 2008b), ce même auteur a aussi cherché à recueillir des données concernant les incidences de la lutte contre l'illettrisme sur les trajectoires des personnes qui s'y engagent (Dumet, 2009). Une enquête menée dans le Lot-et-Garonne auprès de personnes illettrées avait pour objectif d'établir différents profils, dans le but de mieux appréhender les obstacles qui peuvent être rencontrés dans les démarches d'apprentissage, de comprendre les freins à leur insertion professionnelle et les circonstances d'une entrée en formation de base. L'étude a montré que les personnes en situation d'illettrisme forment un groupe hétérogène, avec des vécus et des caractéristiques psychologiques différentes, leur unique point commun étant de ne pas maîtriser les compétences de base (Boudet, 2008). Une autre étude avait pour objectif de recenser les attentes des personnes illettrées afin de faire des propositions aux formateurs (Desmarais et al., 2005).

Bros en 2015, s'est intéressé aux modes d'accès à l'écrit dans le contexte actuel, marqué par la généralisation de l'utilisation de l'outil informatique. L'auteur aborde la notion de « littératie numérique », qui fait écho aux transformations de l'écrit en cours, qui vise à comprendre ce qui se joue dans le renouvellement scriptural et les pratiques de communication instrumentées émergentes. L'enquête s'inscrit plus spécifiquement dans l'étude des processus d'appropriation de l'écrit chez les adultes. Les données analysées sont issues de la littérature et d'observations des pratiques mise en œuvre sur le terrain de la formation de base des adultes, en vue de soulever les freins et leviers à ce qui pourrait être appelé « l'e-lettrisme » (Bros, 2015). Cette étude est publiée dans la revue intitulée « Savoirs », dans laquelle sont édités des articles de recherche récents sur la formation d'adultes. Les thèmes sont variés : satisfaction en formation, inégalités d'accès, stratégies d'apprentissage, transfert des acquisitions au quotidien. Il est intéressant de remarquer que les individus satisfaits de leur suivi, qui perçoivent des progrès au quotidien, sont souvent placés, en tant que véritables acteurs, au premier plan de la démarche d'apprentissage (Carré, 2015).

Dernièrement, une étude sur les ordonnances fut menée. Pour rendre accessible à tous la compréhension de ces documents, des supports visuels furent utilisés : tableaux, calendriers, dessins. Ce travail conduit à une réflexion sur l'altérité au travers du risque d'erreurs médicamenteuses, sur l'ordonnance en général, qu'elle s'adresse à un public sans difficulté ou en situation de handicap, d'illettrisme (Coignard et al., 2015).

Nous nous sommes plongés dans les objectifs et les enjeux de la lutte contre l'illettrisme, nous avons précisé quels acteurs entrent en jeu dans ce combat. Penchons-nous plus spécifiquement sur l'acteur qui nous intéresse ; l'orthophoniste.

3. L'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme

L'orthophoniste est l'un des acteurs de cette lutte, quels sont les textes qui l'évoquent, quelles sont les actions pouvant être mises en place, qui sont les partenaires ? Nous aborderons aussi ce qui fait l'objet de discussions concernant les frontières entre ce qui appartient au champ de compétences de l'orthophoniste et ce qui est du ressort des formateurs d'adultes aux savoirs de base

3.1. Rôle officiel

Les textes officiels confèrent aux orthophonistes un rôle spécifique à jouer dans la lutte contre l'illettrisme.

En premier lieu, le décret de compétences relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'orthophoniste, stipule selon l'article R4341-4 du Code de la santé publique, issu du Décret de compétence du 8 août 2004, que « l'orthophoniste peut proposer des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage, les organiser ou y participer. Il peut participer à des actions concernant la formation initiale et continue des orthophonistes et éventuellement d'autres professionnels, la lutte contre l'illettrisme ou la recherche dans le domaine de l'orthophonie ».

D'autre part, selon la Nomenclature des Actes en Orthophonie, l'Acte Médical Orthophonique (AMO) « Trouble de la communication et du langage écrit » peut correspondre à une prise en charge d'adultes en situation d'illettrisme puisqu' aucune information supplémentaire n'indique précisément le type de trouble à prendre en charge. Les séances orthophoniques consacrées à la rééducation des difficultés à l'écrit des personnes illettrées sont alors cotées grâce à cet AMO.

Ainsi, l'orthophoniste peut prendre part à un large panel d'actions de lutte contre l'illettrisme, de la prévention primaire à la remédiation, en passant par la recherche. Les modalités d'action sont peu spécifiées, laissant une liberté de choix des lieux et des modes d'actions ou encore des partenariats pouvant être mis en place. Le décret de compétences souligne le rôle de formateur que l'orthophoniste peut exercer, laissant sous-entendre que les orthophonistes peuvent intervenir dans la formation

des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, notamment les formateurs d'adultes aux compétences de base.

3.2. Actions mises en place - Partenariats

L'implication des orthophonistes dans la lutte contre l'illettrisme débute en 1988, lors de la fondation du premier poste de chargé de mission illettrisme à la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) (Marcilly, 2012). Cette mission fut pilotée jusqu'en 2005 par Dominique Morcrette, orthophoniste et formatrice. Le poste consiste à rencontrer les partenaires sur le terrain, afin de faire entendre la parole des orthophonistes (Bourrié et Muszynski, 2011).

Morcrette, en 2003, spécifie que l'orthophoniste peut intervenir à tous les moments de la lutte contre l'illettrisme : l'évaluation, le traitement, la prévention. Il peut alors proposer son point de vue et sa spécificité. Selon la FNO, l'éclairage orthophonique s'appuie sur des connaissances à la fois théoriques et cliniques des mécanismes impliqués dans les apprentissages langagiers. L'orthophoniste contribue donc à enrichir et à adapter de façon la plus individualisée possible l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme (FNO, 2006).

Le 15 décembre 2005, une journée intitulée « 4 Temps, 7 Mesures, des actions pour agir contre l'illettrisme », organisée par la FNO, eu lieu au Sénat. La directrice de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, des professeurs d'université, des formateurs intervenant auprès de personnes illettrées, ainsi que des chercheurs étaient présents. Sept mesures prioritaires furent établies à la fin de la journée : information des publics, multiplication des actions de dépistage, organisation des actions de remédiation en partenariat, participation des orthophonistes à la formation des acteurs pédagogiques en particulier en ce qui concerne les freins aux apprentissages, utilisation d'outils adaptés, intégration personnalisée, pérennisation des actions existantes à tous les temps de la vie (FNO, 2006).

A présent, détaillons les actions mises en place, aux différentes étapes de la lutte contre l'illettrisme.

3.2.1. Actions en amont : Prévention

3.2.1.1. Prévention primaire

Les actions mises en place dans le cadre de la prévention primaire sont destinées à réduire l'incidence d'une maladie dans une population et ainsi, de limiter, au possible, les risques d'apparition de nouveaux cas (CPLOL, 2003). L'orthophoniste a un rôle de partage d'informations.

L'action « 1 bébé, 1 livre », organisée par la FNO, prend place à ce niveau de prévention. Chaque année, des orthophonistes se rendent dans les maternités auprès des parents afin de leur distribuer un livre adapté à leur nouveau-né. L'objectif est de sensibiliser les parents à l'importance du livre dès le plus jeune âge (FNO, 2010). En effet, l'éveil à la lecture à travers le contact du livre, enrichit l'attraction naturelle des petits envers ce support, la lecture à voix haute de l'adulte permet une transmission du plaisir de lire, ce qui permettra à l'enfant d'avoir un regard positif sur le livre (Charon, 2014).

Les orthophonistes ont aussi élaboré un livret intitulé « Objectif langage », diffusé auprès des professionnels de santé. Les étapes essentielles de l'acquisition du langage chez l'enfant sont détaillées, permettant alors aux professionnels de santé d'être en mesure de déceler les sujets risquant de développer des difficultés de langage. Une page du livret est détachable, elle peut être insérée au carnet de santé de l'enfant (FNO, 2010).

L'orthophoniste intervient aussi lors de la scolarisation des élèves. Il agit alors en partenariat avec les professeurs et partage ses connaissances sur les mécanismes d'apprentissage, limitant ainsi le risque d'apparition de cas en difficulté avec le langage écrit (Morcrette, 2003).

3.2.1.2. Prévention secondaire

Les actes de prévention secondaire sont destinés à diminuer la prévalence d'une maladie dans une population, c'est-à-dire à réduire sa durée d'évolution (CPLOL, 2003). En orthophonie, cela correspond au dépistage précoce des troubles du langage.

Plusieurs outils sont disponibles pour effectuer ce repérage : Dialogoris 0/4 ans, destiné aux professionnels de la santé et de la petite enfance, l'outil de Dépistage et Prévention du Langage chez les enfants âgés de 3 ans (DPL3) créé par F. Coquet et B. Maetz, cet outil peut être utilisé par les enseignants et les médecins. Dominique Morcrette crée en 1993 le DMI (Difficultés et Moyens de lutte contre l'Illettrisme), un outil de dépistage, révisé en 2003 pour donner le RDMI (Reconnaître les Difficultés Menant à l'Illettrisme au collège). Différentes épreuves sont proposées : lecture à voix haute de textes, de phrases, questions de compréhension, petites dictées, épreuves de mémoire, de conscience phonologique et expression orale de phrases. Une passation collective est possible pour certaines épreuves. L'outil n'est pas étalonné, cependant il fut testé auprès d'élèves en difficulté à l'écrit au collège (Morcrette, 2003).

3.2.1.3. Prévention tertiaire

La prévention tertiaire vise à diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou des récidives dans une population, à réduire les modalités fonctionnelles consécutives à la maladie (CPLOL, 2003). En orthophonie, cela consiste à prendre en charge les enfants dépistés lors de la prévention secondaire, afin de limiter les conséquences. Un auteur cite par exemple les effets de l'absence de prise en charge de l'enfant dyslexique, qui pourrait alors évoluer vers une situation d'illettrisme (Delahaie et al., 1998).

Intéressons-nous maintenant aux actions mises en place en aval, concernant directement les personnes illettrées.

3.2.2. Actions en aval

3.2.2.1. Formation des formateurs

L'orthophoniste peut intervenir au moment de la formation des formateurs d'adultes aux compétences clés. Il peut échanger des informations sur la base des processus nécessaires à l'acquisition de l'écrit, sur les normes, les pathologies, les différentes méthodes et stratégies de remédiation. Il peut aider à comprendre les différents mécanismes de lecture et d'écriture ou les difficultés qui peuvent entraver le déchiffrage. Il partage ses connaissances sur les moyens d'évaluer les capacités

et de repérer efficacement les difficultés, pouvant ainsi mettre en place un accompagnement individualisé. L'objectif est de mettre ses connaissances au service des formateurs, afin d'améliorer leur compréhension des difficultés et des capacités de chacun, leur permettant ainsi de mieux s'adapter à chaque profil (Morcrette, 2003, Dalea, 2009).

Un colloque eut lieu en 2005 à l'attention des formateurs. Des orthophonistes y participaient afin de définir clairement les rôles et de comprendre les spécificités de chacun. Puis, en 2006, la FNO a organisé une action nationale. Un tour de France de la prévention fut réalisé. Dans chacune des régions traversées, des réunions de formation et des formations de formateurs furent organisées. Des liens entre les différents acteurs furent établis afin de coopérer davantage. La problématique de l'illettrisme et celle de la prévention des troubles du langage sont reliées. Les auteurs précisent que les formations de formateurs par les orthophonistes « ne visent pas à ce que les formateurs fassent un peu d'orthophonie, mais à ce qu'ils sachent orienter s'ils sont face à une personne qui présente un trouble spécifique du langage écrit ». La pluridisciplinarité offre de nombreux avantages, chacun apporte sa spécificité, enrichissant nettement les formations (Bourrié et Muszynski, 2011, p. 75).

3.2.2.2. Évaluation, remédiation de la personne illettrée

L'orthophoniste, de part son expérience de passation de bilans peut participer à l'évaluation des personnes illettrées ou partager ses connaissances sur ce plan (Champion et Secq, 2004).

En 2004, Champion et Secq, dans le cadre de leur mémoire de fin d'étude en orthophonie, participèrent au projet Logopédia. Son origine vient d'un constat établi par des formateurs : certains stagiaires sont dans l'incapacité d'acquérir le langage écrit. Ils se demandèrent alors si les difficultés de ces stagiaires n'appartenaient pas davantage au domaine de l'orthophonie. Un partenariat fut alors mis en place entre le GRETA de Calais et l'institut d'orthophonie de Lille.
Le projet consistait alors à mener des bilans orthophoniques afin de tester ces personnes en difficulté, permettant ainsi de déterminer si ces cas relevaient de l'orthophonie. Une prise en charge en orthophonie pouvait alors être proposée si nécessaire. Parmi les trente personnes évaluées, treize furent retenues comme

ayant des troubles relevant de l'orthophonie. Une prise en charge orthophonique fut alors mise en place pour ces personnes.
Les orthophonistes se rendirent compte que le vocabulaire spécifique à leur profession, tel que « logatome » ou « adressage », utilisé dans les compte-rendu de bilan, était inconnu des formateurs. Des formations furent alors organisées auprès des formateurs.
L'auteur explique que le rôle de l'orthophoniste est de cibler précisément les difficultés des apprenants et de développer des points spécifiques (et non pas d'entraîner de manière redondante les « méthodes » d'apprentissage de la lecture). L'orthophoniste travaille alors sur tout ce qui supporte les apprentissages, ce qui inclut : une composante stratégique et métacognitive avec une action sur les pré-requis, une composante lexicale, ainsi qu'une composante graphique et psychomotrice.
L'auteur indique que les personnes en situation d'illettrisme étaient en difficulté au niveau des pré-requis à l'acquisition du langage écrit, à la différence des personnes analphabètes. Contourner les stratégies d'adaptation établies depuis des années était très compliqué, les progrès étaient lents (Champion et Secq, 2004).

Ce partenariat avec les formateurs est bénéfique, pour tous les participants. Pour les formateurs, il permet d'approfondir les méthodes de travail et de réfléchir aux limites lorsqu'ils sont confrontés à un apprenant dont les difficultés face à l'écrit persistent malgré le suivi. Pour les apprenants, cela permet éventuellement d'accepter plus facilement l'orientation vers un orthophoniste. Pour les orthophonistes, cela permet d'aborder la problématique de l'illettrisme dans sa globalité et de pouvoir réfléchir à la facilitation d'accès aux soins en orthophonie (Marcilly, 2012).

Par ailleurs, Dalea souligne un manque de matériel destiné à la remédiation des personnes illettrées, elle ajoute que l'orthophoniste peut alors prendre part à la création d'outils de travail concrets et adaptés (Dalea, 2009).

Ainsi, l'orthophoniste peut intervenir à différents moments clés de la lutte contre l'illettrisme : la prévention, l'évaluation et la remédiation. Ces actions se font en

partenariat avec d'autres acteurs de la lutte contre l'illettrisme : les professionnels de la petite enfance, les professeurs, les formateurs.
Bourrié et Muszynski vont plus loin en expliquant que l'orthophoniste peut aussi avoir un lien « avec tous les acteurs de la lutte contre l'illettrisme » (Bourrié et Muszynski, 2011, p. 50). D'ailleurs, depuis 2005, en vue de rapprocher les différents acteurs, la chargée de mission illettrisme de la FNO participe au comité consultatif de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (Dussourd, 2006).

3.3. Objets de discussion sur le rôle de l'orthophoniste

3.3.1. Limitation du rôle de l'orthophoniste auprès d'une population spécifique

Certains auteurs limitent le rôle de l'orthophoniste auprès des personnes illettrées atteintes d'un trouble spécifique du langage écrit (Bourrié et Muszynski, 2011). Plusieurs mémoires de recherche en orthophonie furent menés en ce sens comme par exemple le projet Logopédia, déjà cité, et un mémoire mené par Fouillet en 2002. Grâce à l'élaboration d'un protocole d'évaluation, les causes de l'illettrisme pouvaient être déterminées, permettant ainsi à la rééducation d'être plus spécifique. Certaines remarques intéressantes furent établies :

- Les prises en charge des patients en situation d'illettrisme atteint d'un trouble spécifique du langage écrit, étant très longues (un des patients avait bénéficié de 250 séances), l'efficacité d'une rééducation orthophonique tardive pouvait être remise en cause.
- Certains des sujets de l'étude avaient aussi été suivis en orthophonie au cours de leur enfance. Pourquoi aucun diagnostic de dyslexie n'avait-il été établi ? Pourquoi la prise en charge avait-elle cessé alors que les patients avaient encore des difficultés majeures, ne leur permettant pas d'être autonomes à l'écrit ? L'auteur soulève alors l'importance de tester l'écrit de manière plus écologique.

D'autre part, certains orthophonistes interrogés se reconnaissent même comme étant peu légitimes dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme (Bourrié et Muszynski, 2011).

3.3.2. Difficultés d'accès

Pledran et Lechleiter relèvent des difficultés d'accès aux soins en orthophonie. Sont tout d'abord évoqués, des obstacles liés à la pratique orthophonique : le métier est encore peu connu et souvent réduit à une profession touchant la petite enfance (Pledran et Leichleiter, 1999). Des obstacles liés à la personne illettrée elle-même sont aussi soulevés : les personnes concernées sont difficilement repérables, gênées par leur situation, elles utilisent alors des stratégies de contournement, difficilement décelables. Aussi, des souvenirs douloureux de l'échec de l'apprentissage de la lecture peuvent entraver la prise d'initiative afin d'effectuer les démarches auprès des orthophonistes (Besse, 2003). Puis, selon des acteurs sociaux, la prescription médicale obligatoire ne faciliterait pas la prise de contact avec les orthophonistes (Bourrié et Muszynski, 2011). Les personnes illettrées doivent alors passer par un intermédiaire et parler de leurs difficultés à une personne de plus ; leur médecin.

D'autre part, Morcrette, en 2003, souligne que la rééducation orthophonique de personnes illettrées n'est possible qu'avec le soutien de l'entourage familial, médical et culturel. Le partenariat avec les acteurs sociaux et l'entourage est donc primordial. Or, certains orthophonistes, appartenant au monde médical, interrogés dans l'étude de Bourrié et Muszynski se sentent exclus du monde social, des difficultés d'accès sont évoquées. D'autres, expriment ne pas vouloir intégrer ce monde social, expliquant que ce n'est pas leur priorité. Ils parlent plus de relais que de partenariat. Cependant, un autre témoignage reflète l'idée de rester ouvert face aux demandes (Bourrié et Muszynski, 2011).

Des inégalités régionales quant à la potentialité de mettre en place des partenariats et donc quant à l'accès au monde social ou médical, sont aussi soulevées (Bourrié et Muszynski, 2011).

Ainsi, les frontières du rôle de l'orthophoniste sont encore peu distinctes. S'interroger réellement sur les buts de l'orthophoniste, sur ce qu'il peut apporter, afin d'agir en complémentarité avec les autres acteurs, semble alors inévitable (Bourrié et Muszynski, 2011).

4. Problématique, buts et hypothèses

Comme nous l'avons vu précédemment, participer à des actions de lutte contre l'illettrisme fait partie des compétences officielles de l'orthophoniste. Cependant, les modalités d'action ne sont pas définies clairement : quelles actions, quels partenariats mettre en place, quel public sensibiliser en priorité ? Les frontières sont floues entre le rôle de l'orthophoniste et le rôle du formateur d'adultes aux compétences clés.

Le but de l'étude est donc de déterminer la place qu'occupe réellement l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme, d'obtenir des informations solides et fiables sur les actions et les partenariats auxquels il prend part et de songer à des pistes d'amélioration. L'objectif est aussi de déceler des besoins et de réfléchir sur les réponses pouvant y être apportées.

Pour répondre aux objectifs, nous avons élaboré des questionnaires, à destination des orthophonistes, des personnes illettrées et des formateurs du Nord-Pas-de-Calais. Nous avons alors émis trois hypothèses :

Hypothèse 1 :
L'orthophoniste occupe un rôle dans la lutte contre l'illettrisme, dans le Nord-Pas-de-Calais.

Hypothèse 2 :
Dans le Nord-Pas-de-Calais, il existe un lien à la fois entre les orthophonistes et les formateurs et entre les orthophonistes et les personnes illettrées.

Hypothèse 3 :
Dans le Nord-Pas-de-Calais, les orthophonistes, les formateurs et les personnes en situation d'illettrisme éprouvent des besoins spécifiques, qui pourraient être résolus en optimisant leur partenariat.

Sujets, matériel et méthode

Afin de répondre aux buts de l'étude, nous avons choisi de réaliser des questionnaires à destination des orthophonistes, des personnes en situation d'illettrisme et des formateurs. Ces questionnaires ont pu être remplis directement par les sujets ou au cours d'entretiens.

1. Description de la population sondée

1.1. Choix de la population

Des auteurs expliquent que dans les études il est important de croiser les regards, en effet, « le plus souvent, plusieurs sources sont mobilisées sur une même question dans une perspective de triangulation » (Dumet et Leclercq, 2010, p. 96-97). C'est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser à trois populations différentes : les orthophonistes, les personnes en situation d'illettrisme et les formateurs d'adultes aux compétences de base.

Ces mêmes auteurs ajoutent que « dans la plupart des cas, les populations elles-mêmes ne participent pas au processus de recherche. Les données recueillies font peu l'objet d'un retour critique et d'une appropriation ». Connaître le public cible et ses besoins est inévitable afin d'adapter au mieux les formations (Dumet et Leclercq, 2010, p. 95). Ces informations ont conforté notre choix d'interroger aussi les personnes directement concernées par la lutte contre l'illettrisme : les personnes illettrées.

L'étude se concentre sur les orthophonistes, les personnes illettrées et les formateurs du Nord-Pas-de-Calais, puisque, d'après les chiffres, les besoins y sont plus élevés. Se restreindre à cette région permettait également d'être en mesure d'entrer en contact directement avec la population, plus proche géographiquement, afin de faire remplir les questionnaires sous la forme d'entretiens.

1.2. Critères de sélection

1.2.1. Orthophonistes

Les orthophonistes sélectionnés pour l'étude doivent exercer dans le Nord-Pas-de-Calais. Jouer un rôle dans la lutte contre l'illettrisme n'était pas nécessaire. Le mode d'exercice (salariat ou libéral) n'importait pas. Être orthophoniste retraité constituait un critère d'exclusion.

1.2.2. Personnes en situation d'illettrisme

Les critères sont des critères d'inclusion : pour participer à l'étude, les personnes doivent être en situation d'illettrisme, c'est-à-dire :

- être âgé de plus de 16 ans,
- avoir vécu en France,
- avoir actuellement des difficultés en lecture ou en écriture ne leur permettant pas d'être autonome avec les écrits de la vie quotidienne,
- avoir bénéficié d'un enseignement de la lecture et de l'écriture, que ce soit à l'école ou en établissement spécialisé,
- vivre actuellement dans le Nord-Pas-de-Calais.

Bénéficier d'un suivi pour leurs difficultés à l'écrit n'était pas nécessaire.

1.2.3. Formateurs

Les critères de sélection des formateurs étaient :

- réaliser un accompagnement pour des difficultés à l'écrit d'un adulte ayant vécu en France et ayant bénéficié d'un enseignement de la lecture et de l'écriture au cours de son enfance,
- exercer dans le Nord-Pas-de-Calais.

Être professionnel ou bénévole n'importait pas pour être sélectionné.

2. Élaboration des questionnaires

Un recueil préalable d'informations fut effectué avant l'élaboration des questionnaires : lecture d'articles théoriques sur les définitions de l'illettrisme, les méthodes de formation, lecture de rapports mentionnant les objectifs de la lutte contre l'illettrisme au niveau national et au niveau du Nord-Pas-de-Calais, recensement des actions mises en place dans la région. Nous nous sommes rapprochées de l'association de lutte contre l'illettrisme LA CLE, afin d'échanger avec des formateurs et des personnes illettrées et de participer à des ateliers de formation mis en place par l'association. Nous avons pu consulter le matériel mis à disposition pour les formateurs. Afin d'éclaircir certains points, notamment à propos de la définition, des échanges par téléphone ou par mail ont eu lieu avec la chargée de mission illettrisme de la FNO, la chargée de mission illettrisme de l'ANLCI du Nord-Pas-de-Calais et avec d'autres membres de l'ANLCI. Ce travail d'imprégnation a permis de récolter des informations variées issues de diverses sources. Ces recherches préalables améliorent la pertinence des questionnaires (L'Heudé, 2008).

Les questionnaires furent réalisés en orientant les questions en fonction de la problématique et des hypothèses. Nous avons tenté de limiter les biais au maximum en prenant en compte l'effet de succession des questions (l'ordre peut influer les réponses), l'effet de la formulation des questions : nous avons utilisé une formulation la plus neutre possible, afin de réduire le nombre des interprétations possibles. Pour répondre à une hypothèse, nous avons formulé plusieurs questions que l'on peut mettre en lien. Les questionnaires ont été construits en parallèle afin d'être en mesure de comparer les points de vue, de faire des liens entre les trois populations. Ils ont été achevés en septembre 2015.

Deux questionnaires pour chaque population furent réalisés : l'un de première intention, rapide de passation, avec des questions à choix multiples, permettant de vérifier les critères de sélection et de recueillir des données minimales pour répondre aux hypothèses et l'autre, de seconde intention, plus approfondi. Différents types de questions ont été utilisés dans les questionnaires de seconde intention : des questions ouvertes afin de ne pas influencer la réponse avec un choix de réponses proposées, des questions fermées laissant parfois la possibilité de justifier la réponse ou des questions à choix multiples, afin de gagner en rapidité de passation. Toutes

les questions ne sont pas obligatoires (celles avec un astérisque le sont). Les questionnaires sont standardisés : au sein d'une même population, les questionnaires présentés sont identiques, ce qui permet de comparer les réponses entre elles. Des remerciements sont mentionnés à la fin de chaque questionnaire.

2.1. Questionnaires à destination des orthophonistes

Afin d'obtenir des retours, les questionnaires furent envoyés par mail, en octobre, aux orthophonistes enseignants à l'Université de Lille. Les avis reçus concernaient le premier questionnaire dont les questions semblaient vagues, il a été conseillé de proposer une définition de l'illettrisme afin que les orthophonistes puissent être en mesure de remplir plus précisément et plus objectivement le questionnaire. Une remarque concernant la démarche fut aussi ajoutée, à cause d'un manque de clarté, les orthophonistes risquaient de ne remplir que le premier questionnaire. Il fut aussi proposé de formuler la question concernant le parcours professionnel avec des choix de réponses, facilitant ainsi l'analyse des données. Suite à ces avis, les questionnaires subirent les modifications nécessaires, les versions finales sont présentées en annexes 1 et 2 (p. 3-8).

2.1.1. Questionnaire de première intention

Le questionnaire comporte 6 questions. Les premières donnent des indications concernant le rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme. La troisième question permet de vérifier le critère de sélection de la population : exercer dans le Nord-Pas-de-Calais. La quatrième question propose aux sujets de choisir s'ils souhaitent répondre au second questionnaire et si c'est le cas, de quelle manière (immédiatement, plus tard par mail ou lors d'une rencontre), ils peuvent alors alors laisser une adresse mail. Enfin, une question ouverte permet d'apporter des remarques.

2.1.2. Questionnaire de seconde intention

Le questionnaire de seconde intention est composé de 5 parties. La première, intitulée « Données personnelles » permet d'apporter des informations sur le parcours professionnel, l'année d'obtention du diplôme et la ville de formation en orthophonie. On obtient ainsi différents profils. La seconde partie, « Connaissances

dans le domaine de l'illettrisme » sert à obtenir des indices sur le niveau de connaissance des orthophonistes dans ce domaine. Des besoins de formation peuvent alors être décelés. La troisième partie apporte davantage de précisions sur le rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme. Elle donne aussi la parole aux orthophonistes interrogés sur leur avis quant à leur rôle spécifique au sein de la lutte contre l'illettrisme (quelles actions sont prioritaires, auprès de quel public axer les actions de prévention, quelles actions pourraient être mises en place en partenariat avec les formateurs...). Cette partie peut aussi mettre en évidence un éventuel partenariat entre les orthophonistes et les formateurs dans le Nord-Pas-de-Calais. La partie suivante cherche à mettre en évidence des besoins, puis, la dernière partie laisse libre cours aux remarques des personnes interrogées.

2.2. Questionnaires à destination des personnes en situation d'illettrisme

Afin de réaliser les questionnaires à destination des personnes illettrées, nous nous sommes inspirées de questions posées lors de l'étude de Villechaise-Dupont et Zaffran. Les chercheurs ont réalisé 69 entretiens auprès de personnes en situation d'illettrisme. Le but de l'étude était d'écouter ce que ces personnes pensaient de leur situation et comment elles pouvaient y faire face (Villechaise-Dupont et Zaffran, 2002).

Les questionnaires ont été adaptés aux difficultés à l'écrit de la population interrogée : le nombre de questions est plus restreint, la syntaxe est simplifiée, le vocabulaire est simple et clair. Différentes couleurs de police sont utilisées afin de faciliter le repérage dans les questionnaires. Pour limiter les difficultés de compréhension écrite, un support vidéo était disponible sur lequel les sujets pouvaient écouter les différentes questions. Enfin, très peu de questions nécessitent une réponse manuscrite, la plupart sont à choix multiples, il leur suffit d'entourer la ou les réponses correspondantes. Il était bien-sûr possible de s'aider de quelqu'un pour remplir les questionnaires ou de les compléter lors d'un entretien.

Au cours du mois d'octobre, les questionnaires furent envoyés à des professionnels exerçant dans une association de lutte contre l'illettrisme de la

métropole lilloise (LA CLE : Lille Association Compter – Lire – Ecrire). Quelques retours furent reçus : la formulation de certaines questions ne convenait pas (il fallait proscrire le terme « illettré » par exemple) et les questionnaires étaient trop longs. Des modifications furent apportées en fonction de ces échanges. Le questionnaire fut aussi testé sous la forme d'un entretien auprès d'une personne en situation d'illettrisme, suivie à LA CLE. Des remarques concernant la formulation trop complexe de certaines questions furent apportées (des difficultés de compréhension étaient aussi présentes à l'oral). Avec elle, nous avons alors cherché à simplifier au maximum les questions. Elle insistait aussi sur le fait d'expliquer clairement les raisons de l'étude, de préciser dans une lettre d'information pourquoi l'avis de cette population est primordial. Rappeler que les données sont anonymisées était aussi très important, afin que les personnes ne se sentent pas jugées. La version finale des questionnaires est consultable aux annexes 3 et 4 (p. 9-18).

2.2.1. Questionnaire de première intention

Composé de 8 questions, les premières permettent de vérifier les critères de sélection de la population : avoir vécu en France, avoir actuellement des difficultés en lecture ou en écriture et avoir bénéficié d'un enseignement de la lecture et de l'écriture. Les questions suivantes permettent de savoir si les personnes illettrées sont en lien avec un formateur ou avec un orthophoniste. Une question permet aussi de repérer des besoins. Les sujets peuvent répondre au second questionnaire en complétant la cinquième question, ils peuvent recevoir les résultats de l'enquête s'ils le mentionnent à la question suivante. Enfin, d'éventuelles remarques peuvent être apportées grâce à la dernière question qui est une question ouverte.

2.2.2. Questionnaire de seconde intention

La première partie permet d'établir des profils, en fonction de l'âge, du sexe et de la situation professionnelle. La question sur l'âge vérifie également le critère d'inclusion « avoir plus de 16 ans ».

La seconde partie s'attache au vécu des personnes au quotidien. Ceci permet d'avoir un aperçu de la gêne occasionnée par les difficultés de lecture ou d'écriture des personnes interrogées, vérifiant un des critères d'inclusion : les difficultés à l'écrit

entravent l'autonomie des personnes illettrées. Les résultats sont des indications, ils sont subjectifs. Aucune évaluation stricte de ces capacités n'est proposée.

La partie suivante concerne la scolarité des personnes interrogées. Des indices sur l'origine des difficultés à l'écrit peuvent être soulevés.

La quatrième partie porte sur le suivi des personnes illettrées. On cherche à déterminer si les sujets bénéficient d'un accompagnement pour leurs difficultés à l'écrit. Peuvent être obtenues : des informations sur les modalités du suivi, sur les méthodes et les supports utilisés, sur les motivations et les enjeux à entrer en formation des individus. Nous avons aussi cherché à savoir si les personnes étaient satisfaites de leur suivi et si elles pensaient que leur prise en charge pouvait être améliorée. Une question se préoccupe de l'existence d'un lien possible entre le formateur des personnes interrogées et les orthophonistes. Si les personnes ne sont pas suivies pour leurs difficultés, les questions cherchent à mettre en évidence les raisons de cette absence de suivi.

Ensuite, la partie 5 est dédiée spécifiquement au lien entre les personnes interrogées et les orthophonistes. Si elles ont bénéficié d'une prise en charge orthophonique, quelles étaient les raisons du suivi, comment se déroulaient les séances, les personnes appréciaient-elles s'y rendre ? Si les personnes n'ont pas été suivies en orthophonie, seraient-elles intéressées par une prise en charge ?

Puis, dans une autre partie, les personnes sont interrogées sur leur rapport à la lecture, sur l'intérêt qu'elles portent à l'écrit aujourd'hui et pendant leur enfance. Une question ouverte permet aux sujets d'exprimer les raisons de l'importance de savoir lire et écrire pour eux. Dans cette partie, une question porte sur le rôle des bibliothèques, elles aussi, actrices de la lutte contre l'illettrisme.

La septième partie est composée de trois questions ouvertes, non obligatoires, qui permettent aux personnes illettrées de s'exprimer librement et de proposer des conseils aux enseignants qui sont en contact avec des élèves ayant de grosses difficultés à l'écrit, aux orthophonistes qui sont amenés à prendre en charge des patients illettrés et aux formateurs. Ces questions permettent de rendre actrice la population concernée.

La dernière partie permet de laisser des remarques.

2.3. Questionnaires à destination des formateurs

Les questionnaires à destination des formateurs furent envoyés en octobre à des professionnels exerçant à LA CLE (Lille Association Compter – Lire – Ecrire). Les questionnaires, composés de trop de questions, furent réduits. Les versions finales sont consultables aux annexes 6 et 7 (p. 20-23).

2.3.1. Questionnaire de première intention

Composé de 10 questions, les premières permettent de vérifier les critères d'inclusion des formateurs : leur apprenant est un adulte, il a bénéficié d'un enseignement de la lecture et de l'écriture, en France, le suivi se passe dans le Nord-Pas-de-Calais. La quatrième question interroge les formateurs sur leur prise en charge et cherche à savoir si les sujets pensent que le suivi pourrait être amélioré. La cinquième question porte sur le lien avec les orthophonistes. La question suivante permet au formateur de proposer à son apprenant de remplir le questionnaire à destination des personnes illettrées. Les sujets peuvent choisir les modalités de réponse au second questionnaire et de recevoir les résultats de l'enquête. Ils peuvent laisser une adresse mail si besoin. Enfin, d'éventuelles remarques peuvent être apportées grâce à une question ouverte.

2.3.2. Questionnaire de seconde intention

Composé de 7 parties, la première d'entre elles permet d'établir des profils, en fonction de l'âge et de la profession. Le nom, l'adresse et le type de structure dans laquelle les formateurs effectuent le suivi sont demandés. Ils peuvent également préciser s'ils sont salariés ou bénévoles. La quatrième question s'intéresse aux partenaires de la structure.

La seconde partie concerne le rôle du formateur dans la lutte contre l'illettrisme. Elle renseigne sur la date de l'engagement du formateur dans la lutte contre l'illettrisme et sur les raisons de son engagement. Les sujets sont aussi interrogé sur les contraintes qu'il peut y avoir lorsque l'on est engagé dans la lutte contre l'illettrisme.

La partie suivante permet de récolter des indices concernant le niveau de connaissance des formateurs dans le domaine pour soulever ou non des besoins en formation.

Les questions de la partie 4 cherchent à déterminer les modalités du suivi, les méthodes et supports utilisés, la demande de l'apprenant. Des questions s'intéressent aux possibilités d'amélioration du suivi, aux aspects difficiles, afin de détecter des besoins auxquels le partenariat avec les orthophonistes pourrait répondre.

La partie 5 s'intéresse à la prévention, grâce à des questions ouvertes, les personnes interrogées sont amenées à donner leur opinion quant au repérage des personnes illettrées et aux actions qui pourraient les encourager à bénéficier d'un accompagnement pour leurs difficultés à l'écrit. Il est aussi demandé si les formateurs ont déjà participé à des actions de prévention.

Les données récoltées grâce à la sixième partie apporteront des indices sur l'existence d'un lien entre les formateurs et les orthophonistes. Les questions portent sur la participation des formateurs à des actions en commun, sur l'utilisation de matériel orthophonique, sur des liens avec le département d'orthophonie de la région. La sixième question est une question fermée avec justification proposée, elle demande l'avis des formateurs quant à la possibilité d'améliorer le partenariat avec les orthophonistes.

La dernière partie est identique au questionnaire à destination des orthophonistes, elle permet d'évoquer des remarques.

Suite à l'avis d'experts et à la passation test, les six questionnaires furent envoyés par mail début novembre 2015, accompagnés de lettres d'informations, différentes pour chaque population, mentionnant les buts de l'étude, les modalités de fonctionnement du questionnaire, les contraintes, la garantie de l'anonymat, la liberté de participation et d'autres données utiles. Les questionnaires à destination des orthophonistes et des formateurs étaient à remplir en ligne, ainsi certains détails n'apparaissent pas dans les annexes, comme, par exemple les précisions à propos des questions à choix unique ou multiple. Les formulaires de consentement de participation à l'étude et de consentement à être filmé ou enregistré lors des entretiens furent aussi rédigés.

3. Diffusion – Recueil – Analyse

3.1. Diffusion des questionnaires

Le questionnaire de première intention à destination des orthophonistes fut diffusé par mail, le 1er novembre, par le biais du syndicat régional en orthophonie du Nord-Pas-de-Calais, le SRONP (fin 2015, le syndicat comptait 449 adhérents). Courant décembre, le questionnaire fut mis en ligne sur les réseaux sociaux (onze groupes concernant l'orthophonie sur Facebook, comptant chacun 800 à 6 000 membres). Puis, une cinquantaine d'orthophonistes de la région lilloise furent démarchés par téléphone en janvier.

En novembre, les questionnaires à destination des formateurs et des illettrées furent envoyés par mail aux associations de lutte contre l'illettrisme et aux organismes de formation pour adultes. L'étude ne se limitant pas uniquement aux personnes illettrées en formation, nous avons aussi cherché à entrer en contact avec d'autres acteurs : les missions locales, les agences Pôle Emploi, les prisons, les associations au service des plus démunis (ABEJ – Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse...). Les adresses mails furent obtenues sur internet, par téléphone ou par contact direct. Des relances furent effectuées jusque mars 2016.

Le questionnaire de première intention, propose de répondre au second soit immédiatement, soit plus tard en recevant le lien par mail ou lors d'une rencontre. Suivant cette réponse, le second questionnaire était envoyé par mail ou la personne était contactée afin de convenir d'une date d'entretien.

Certaines réponses aux questionnaires pouvaient aussi permettre d'entrer en contact avec la population : si l'orthophoniste suivait un illettré, une question permettait de proposer au patient une rencontre, il en était de même pour les formateurs et leur apprenant.

3.2. Techniques de recueil des données

Différentes techniques de recueil des données furent possibles : les questionnaires pouvaient être remplis seul ou lors d'un entretien qui se déroulait de visu, par téléphone ou par webcam. La modalité de passation était choisie par le

sujet en fonction de ses disponibilités et de ses préférences. Concernant les questionnaires remplis directement par les sujets, ceux à destination des orthophonistes et des formateurs étaient remplis en ligne sur googleform, cela permettait de faciliter l'envoi et le retour des données car les réponses étaient directement affichées dans un tableau. Les questionnaires à destination des personnes illettrées étaient remplis quant à eux sur format papier pour limiter les éventuelles difficultés de manipulation de l'outil informatique. Il était donc possible de convenir d'un rendez-vous afin de compléter les deux questionnaires, de première et de seconde intention, à la suite ou alors, de remplir le premier questionnaire en ligne et de choisir de remplir le second lors d'une rencontre.

La passation sous la forme d'un entretien fut proposée afin d'avoir un contact direct avec les personnes interrogées. D'autre part, il est possible de recueillir la dimension émotionnelle, les réactions affectives, ce qui est difficile avec les autres méthodes de recueil. L'enregistrement vidéo peut permettre de recueillir de nombreuses informations non verbales : informations sur la prosodie, sur le débit, le ton de la voix, les pauses, les hésitations, le rythme ou les gestes (L'Heudé, 2008). Ces informations recueillies avec ce mode de passation peuvent s'avérer utiles pour relativiser les réponses. Filmer ou enregistrer les passations peut aussi permettre de ne pas prendre de notes lors de la rencontre, pouvant ainsi rendre les échanges plus naturels.

Les entretiens, d'une durée de 30 à 40 minutes se déroulaient en trois temps : un premier temps était consacré à la présentation des objectifs. Un enregistrement vidéo ou audio était proposé et les formulaires étaient signés. Puis, suivait l'administration des questionnaires. Afin de limiter les biais entre les différents types de passation, les entretiens furent de type directif : l'ordre des questions était conservé et les différentes modalités étaient proposées pour les questions à choix multiples. Cela restait tout de même naturel puisque si la personne souhaitait s'exprimer davantage sur certaines questions, c'était bien sûr possible. Enfin, les entretiens se clôturaient par un temps de remerciements.

Ces différentes techniques de recueil permettaient alors de collecter des données quantitatives et qualitatives.

3.3. Analyse des données

Les réponses reçues en ligne furent transférées sur le logiciel Microsoft Excel de manière à pouvoir les analyser. Les données reçues sous format papier furent intégrées à des tableaux sur ce même logiciel. Les réponses de personnes ne respectant pas les critères de sélection furent écartées. La validité des réponses recueillies fut contrôlée : par exemple, un sujet qui aurait coché la première case à chaque fois ou qui ne serait pas cohérent dans ses réponses pouvait être écarté.

Un traitement quantitatif des données fut d'abord effectué. Trois types de réponses furent traitées : les réponses à choix binaires (oui/non), les réponses à choix unique et les réponses à choix multiples. Pour les réponses à choix binaire et les réponses à choix unique, les effectifs étaient comptabilisés pour chaque modalité. A partir de ces effectifs étaient calculés des pourcentages de réponses, ils furent représentés sous la forme de diagrammes en secteurs. La même démarche fut adoptée pour les réponses à choix multiples, représentés par des diagrammes en barres.

Les questions furent traitées de cette manière une à une (sauf celles du second questionnaire des formateurs, puisque seule une personne y a répondu). Afin de simplifier la présentation des résultats et la numérotation des diagrammes, une lettre fut attribuée de manière arbitraire à chaque population (A pour les orthophonistes, B pour les illettrés et C pour les formateurs). La lettre associée à un apostrophe correspond aux réponses aux questionnaires de seconde intention et la lettre sans l'apostrophe est dédiée aux premiers questionnaires.

Les entretiens permettent un traitement qualitatif : l'analyse du contexte, de la communication non verbale permet de nuancer certaines réponses ; par exemple, une personne illettrée a répondu « oui » à la question portant sur la connaissance de l'orthophonie, cependant elle ajoute qu'elle allait le voir pour ses yeux, elle confirme ensuite qu'il s'agissait de l'ophtalmologiste.

Cette partie expliquait comment nous avons sélectionné la population, créé et diffusé les six questionnaires, puis analysé les réponses reçues. La partie suivante présente les résultats de l'enquête.

Résultats

Nous allons présenter les différents résultats obtenus au cours de l'étude. La partie discussion permettra de mettre ces données en relation avec celles issues d'autres études et avec des références théoriques, en vue de valider ou de réfuter les hypothèses. L'intégralité des réponses, associées à des diagrammes, est présentée en annexe.

1. Questionnaires à destination des orthophonistes

1.1. Questionnaire de première intention

Parmi l'ensemble des réponses reçues (84), 38 respectaient les critères de sélection de la population. L'effectif total de l'échantillon est donc de 38. 37 des personnes ayant répondu à l'étude l'ont fait en ligne et une personne y a répondu au cours d'un entretien. L'ensemble des résultats est présenté en annexe 7, p. 24-25.

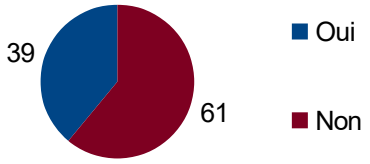

Diagramme en secteurs A. n°1.
Pourcentage d'orthophonistes exerçant ou ayant exercé un rôle dans la lutte contre l'illettrisme, dans le Nord-Pas-de-Calais

D'après ce graphique, on peut observer que 39% des orthophonistes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir participé à la lutte contre l'illettrisme. Parmi ces 39%, 53% ont participé à des actions de sensibilisation, 53% ont pris en charge des patients en situation d'illettrisme, 20% ont orienté des patients ou des personnes illettrées vers des associations spécialisées, 13% ont participé à des actions de dépistage et 13% ont pris part au partenariat avec les acteurs de la lutte contre l'illettrisme (formateurs). 13% ont répondu « Autre » : une personne interrogée répond avoir pris part à l'action de prévention « Un bébé – Un livre », une autre a participé à un atelier auprès de mamans lectrices en école maternelle. Aucune des personnes interrogées n'a participé à des formations d'intervenants dans le domaine de l'illettrisme ni à des actions de recherche.

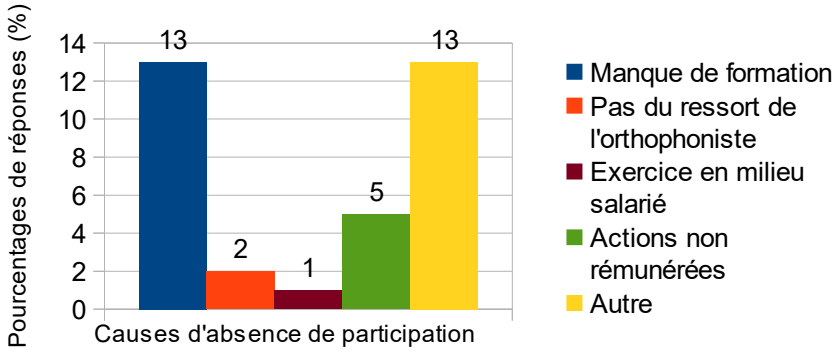

Diagramme en barres A. n°2. Causes de l'absence de participation à la lutte contre l'illettrisme

Ce diagramme en barre nous informe sur les raisons de l'absence de participation à la lutte contre l'illettrisme des 61% d'orthophonistes : 13% de ces personnes expriment être insuffisamment formées dans le domaine pour pouvoir y participer, 5% n'y participent pas car ces actions ne sont pas rémunérées, 2%, parce que ce n'est pas du ressort de l'orthophoniste, 1% n'ont pas l'occasion d'y participer car elles exercent en milieu salarié. 13% répondent « Autre », les précisions ajoutées concernent le manque d'opportunité, le faible nombre d'années d'expérience ou l'absence d'occasion de s'investir dans ce domaine.

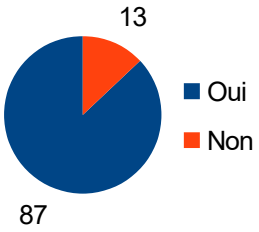

Diagramme en secteurs A. n°2. Pourcentage de personnes prêtes à intervenir dans le domaine de l'illettrisme

Cependant, d'après le diagramme ci-dessus, 87% des orthophonistes ne participant pas à la lutte contre l'illettrisme se déclarent prêts à intervenir dans le domaine.

1.2. Questionnaire de seconde intention

Parmi les 53 réponses reçues, 26 respectaient les critères de sélection de la population. L'effectif total de l'échantillon est donc de 26. 25 des personnes ayant répondu à l'étude l'ont fait en ligne et une personne y a répondu au cours d'un entretien. La totalité des résultats est consultable à l'annexe 8, p. 26-32.

1.2.1. Données personnelles

La majorité des orthophonistes ayant répondu ont été formés à Lille (53%). Les autres personnes sont issues des formations en Belgique (15%), à Nantes (8%), à Lyon (8%), à Paris (4%), à Nice (4%), à Amiens (4%) ou en Suisse (4%). En moyenne, les orthophonistes interrogés exercent depuis 7 ans, le minimum étant d'un an et le maximum de 32 ans. Au cours de leur carrière, 50% des orthophonistes ont eu l'expérience d'exercer en salariat et en libéral, 46% ont exercé uniquement en libéral, 4% ont exercé uniquement en salariat et 8% ont eu l'occasion d'enseigner. Actuellement, 65% des orthophonistes exercent en libéral, 27% travaillent à la fois en libéral et en salariat et 8% exercent uniquement en salariat. Concernant les domaines d'activité, tous les orthophonistes ont eu l'occasion de prendre en charge des patients pour troubles du langage écrit.

1.2.2. Connaissances dans le domaine de l'illettrisme

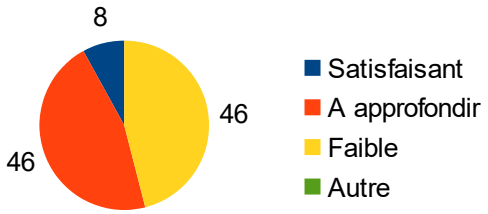

Diagramme en secteurs A' n°3. Niveau de connaissance dans le domaine de l'illettrisme des orthophonistes interrogés

D'après ce diagramme, 46% des orthophonistes considèrent que leur niveau de connaissance dans le domaine est à approfondir, 46% pensent que leur niveau est faible et 8% pensent que leur niveau est satisfaisant.

Concernant les acteurs de la lutte contre l'illettrisme, les personnes interrogées répondent majoritairement que les associations en font partie (pour 92% des répondants) et 81% pensent que les orthophonistes en font également partie.
62% des orthophonistes ont été sensibilisés à l'illettrisme au cours de leur formation initiale. Ces personnes ont été formées à Lille, à Amiens ou à Libramont en Belgique. Puis, 15% ont été sensibilisés à l'illettrisme au cours de leur formation continue.

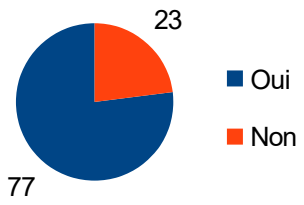

Diagramme en secteurs A' n°6. Connaissance de la différence entre l'illettrisme et l'analphabétisme

D'après ce diagramme, 77% des orthophonistes connaissent la différence précise entre l'illettrisme et l'analphabétisme. La majorité des personnes interrogées apportent ces définitions :

- Analphabétisme : situation de celui qui n'a pas été scolarisé, n'a jamais été confronté à l'apprentissage du langage écrit.
- Illettrisme : situation de celui qui a été scolarisé, qui a appris le code au départ et qui a eu du mal à y accéder, ou qui a perdu ses connaissances. Les troubles sont persistants ou non.

Une personne qualifie l'illettrisme comme étant le fait de ne pas savoir lire et l'analphabétisme comme le fait de ne pas connaître les lettres de l'alphabet. Un autre interrogé mentionne des difficultés de calcul. Un autre ajoute que la personne illettrée est francophone. La notion d'autonomie est aussi abordée par l'un des répondants.

La question 6 propose différentes situations de personnes ayant des difficultés à l'écrit, ces personnes ont quitté l'école à des âges différents, ont été scolarisées dans différents milieux (école, IME...) ou dans différents pays, ces personnes peuvent être atteintes d'un handicap sensoriel ou intellectuel. Il est proposé aux personnes interrogées de cocher les items qui pourraient correspondre à une situation d'illettrisme d'après elles : l'item ayant été le plus souvent cité (à 77%) est

« Un jeune de 18 ans, ayant quitté l'école à 12 ans », l'item, « Un adulte déficient intellectuel, ayant été instruit en ULIS jusqu'à ses 16 ans » a été cité par 46% des personnes interrogées. L'item « Un adulte ayant été scolarisé au Maroc en langue française au Maroc jusqu'à ses 20 ans, arrivé en France depuis 3 ans » a été coché par 27% des orthophonistes. 15% répondent ne pas savoir.

1.2.3. Rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme

Tous les diagrammes sont présents en annexe (annexe 8, p. 26-32).

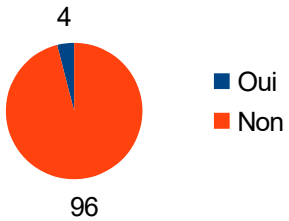

Diagramme en secteurs A' n°7. Participation des orthophonistes du Nord-Pas-de-Calais à des actions en partenariat avec des formateurs

- D'après cette figure, 4% des orthophonistes interrogés ont déjà participé à des actions en partenariat avec des formateurs. Un orthophoniste avait vécu cette expérience au cours de ses études lors de ses stages de 3ème et 4ème année en CAT (Centre d'Aide par le Travail), ainsi que lors de l'élaboration de son mémoire de fin d'étude intitulé « Les adultes en situation d'illettrisme face à la lecture ». Un autre orthophoniste répondit en avoir eu l'occasion auprès de l'association « Parlons-en » qui établissait des échanges avec les jeunes parents dans les maternités.

- 12% des orthophonistes ont déjà participé à des actions de sensibilisation. Ces actions étaient : l'action « Un bébé, Un livre » avec l'association « Parlons-en » et des actions de sensibilisation mises en place dans un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

- 4% des orthophonistes ont déjà participé à des actions de dépistage. Les actions consistaient à réaliser des bilans auprès d'adultes faisant une remise à niveau au Centre Lillois de pré-orientation et de Rééducation Professionnelle (CLRP).

- 8% des orthophonistes ont déjà participé à des actions de recherche dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme.

  Il s'agissait de deux études réalisées dans le cadre de mémoires de fin d'étude d'orthophonie. L'une était réalisée dans le but d'élaborer des fiches d'informations sur l'illettrisme et l'autre était axée sur l'approche orthophonique de l'illettrisme selon trois axes : un axe social, un axe culturel et un axe de communication. La population étudiée était des personnes quasiment toutes migrantes suivies dans un GRETA (Groupement d'ETAblissements, c'est une structure de l'éducation nationale qui organise des formations pour adultes).

Les raisons de l'absence de participation à ces actions sont : une absence d'opportunités, un sujet explique que l'occasion ne se présente pas hormis auprès des personnes reçues au cabinet, d'autres ajoutent : un manque d'informations sur le champ de compétences de l'orthophoniste, un manque de coordination dans les actions organisées. Un orthophoniste soulève qu'il est difficile de trouver un interlocuteur. Certains répondent qu'ils n'avaient pas encore pris le temps de s'investir dans ce domaine, d'autres manquent de formation car ils sont jeunes diplômés.

D'autres raisons sont évoquées : un orthophoniste avoue se sentir seul en libéral, un autre ne se sent pas assez compétent dans ce domaine. Un manque de temps pour ce genre d'actions est évoqué. Un refus de la part d'un organisme de formation au cours de la formation initiale aurait démotivé une des personnes interrogées. Une gêne lors de situations de prise de parole collective (concernant les formations de formateurs) est évoquée par une personne. Puis certains expliquent qu'ils ne sont pas intéressés par ces actions (cette raison est évoquée deux fois).

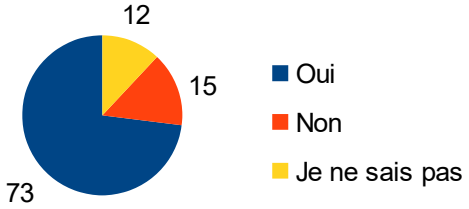

Diagramme en secteurs A' n°11. Avis des orthophonistes concernant la prise en charge de personnes illettrées grâce à l'AMO *« Rééducation des troubles de la communication et du langage écrit »*

Selon ce diagramme en secteurs, 73% des orthophonistes affirment que cet AMO peut correspondre à une rééducation de personne en situation d'illettrisme, 15% ne sont pas d'accord et 12% ne savent pas. Aucune autre proposition n'est apportée.

Puis, 62% des orthophonistes du Nord-Pas-de-Calais interrogés ont eu l'occasion de recevoir un appel pour une demande de bilan en langage écrit pour un adulte, 46% ont reçu en bilan un adulte en situation d'illettrisme et 42% ont pris en charge un patient illettré.

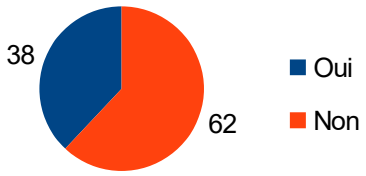

Diagramme en secteurs A' n°15. Pourcentage d'orthophonistes ayant interrompu une prise en charge en langage écrit avant que le patient soit autonome.

Selon ce graphique, 38% des orthophonistes ont parfois dû interrompre une prise en charge en langage écrit alors que le patient n'était pas autonome au quotidien. Les raisons évoquées sont un déménagement, une décision émanant du patient suite à un bilan de renouvellement, un manque d'intérêt et de motivation de la part du patient, des absences aux séances. Une personne explique que les prises en charge peuvent être longues et que conserver la motivation des patients peut alors être difficile. Une autre personne explique que travaillant en IME, elle est parfois

obligée de stopper les prises en charge en langage écrit des adolescents par manque de place, afin d'être disponible pour les plus jeunes ayant de gros troubles du langage oral.

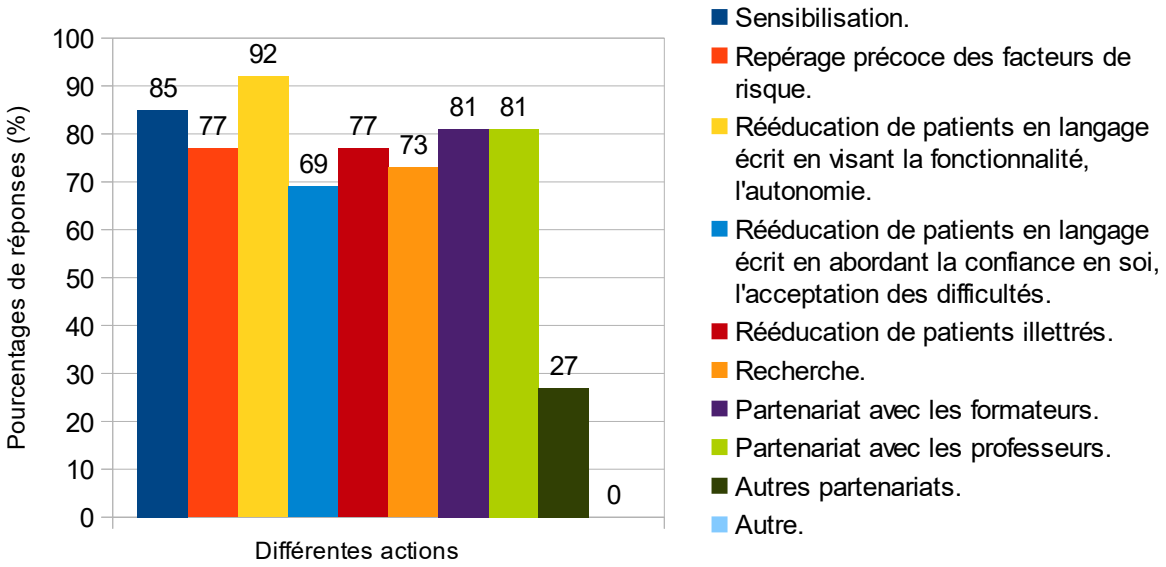

Diagramme en barres A' n°5. Avis des sujets interrogés sur le rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme.

Ce diagramme en barres représente le rôle spécifique de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme selon les orthophonistes du Nord-Pas-de-Calais interrogés. Pour 92%, l'orthophoniste peut participer à la rééducation de patients en langage écrit en visant la fonctionnalité et l'autonomie, pour 85% l'orthophoniste peut participer à des actions de sensibilisation, pour 81%, le partenariat avec les formateurs et celui avec les professeurs est important, pour 77%, l'orthophoniste peut participer au repérage précoce des facteurs de risque, 77% considèrent que l'orthophoniste peut prendre en charge des patients illettrés. Participer à la recherche dans le domaine est le rôle de l'orthophoniste pour 73% des interrogés et 69% pensent que l'orthophoniste peut rééduquer les patients en langage écrit en abordant la confiance en soi, l'acceptation des difficultés.

La question 8 permettait de soulever le point prioritaire, à aborder par les orthophonistes dans la lutte contre l'illettrisme. Voici les différentes idées évoquées :

- Sensibilisation : toucher un plus large public pour que les personnes en difficulté osent demander de l'aide et sachent vers qui se tourner pour cela.

- Repérage précoce, dépistage.
- Reconnaissance des actions de sensibilisation dans la nomenclature, pour y consacrer du temps, sans pour autant être pénalisé financièrement.
- Adapter la rééducation en langage écrit : proposer des situations écologiques le plus vite possible. Proposer parallèlement un suivi en ergothérapie afin de rendre le patient autonome au quotidien. Avoir un rôle d'écoute et de guidance : expliquer qu'il existe aujourd'hui, avec les nouvelles technologies, des moyens de compensation, donner des conseils pour l'intégration sociale, aborder la confiance en soi : donner les moyens d'oser demander de l'aide. Les informer pour ne pas les stigmatiser.
- Orientation : faire circuler l'information concernant les associations et intervenants possibles dans ce domaine afin de mieux relayer.
- Connaître les causes de l'illettrisme.
- Former davantage les orthophonistes dans ce domaine.
- Partenariat, échange avec d'autres professionnels sensibilisés à l'illettrisme.
- Partenariat avec les professeurs : ce sont souvent eux qui dépistent les premiers. Cesser de baisser le niveau d'exigence scolaire afin de pouvoir faire émerger les réelles difficultés d'un enfant pour les prendre en charge le plus précocement possible.
- Avoir la possibilité d'offrir des alternatives au langage écrit au quotidien, mettre en place d'autres moyens de communication afin de rendre les lieux publics accessibles pour tous.

Concernant les actions de sensibilisation, 58% des personnes interrogées estiment que le public à cibler en priorité est l'ensemble des professeurs des centres de formation pour adultes, 54% estiment que ce sont les personnes issues d'un milieu social défavorisé, pour 50% les actions doivent cibler le tout-venant, 46% cibleraient les formateurs intervenants dans les organismes de lutte contre l'illettrisme, 38%, les professeurs de collège, 27%, les professeurs d'écoles primaires et 27%, les professeurs de lycées, 8% cibleraient à la fois les enfants, les enfants en difficulté et les professeurs d'écoles maternelles, puis, 4%, les bibliothécaires. Les personnes ayant répondu « autre » (12%) ont mentionné le personnel de l'armée qui évalue les jeunes lors de la Journée Défense Citoyenneté, le personnel de Pôle emploi, les collectivités et les parents, car souvent, il est difficile pour eux de se

rendre compte des difficultés de leur enfant puisqu'ils n'ont pas forcément de repères, surtout si eux aussi ont des difficultés à l'écrit.

Les sujets de recherche proposés sont :

- les causes, les facteurs de risques,
- les conséquences de l'illettrisme dans la vie quotidienne (intégration sociale...),
- le dépistage et l'information des intervenants,
- les fonctionnements cérébraux activés lors de la lecture et de l'écriture,
- les outils et la méthodologie à adopter auprès de ces patients afin de les rendre autonomes.
- comment décomplexer les personnes en situation d'illettrisme et les aider à transmettre un goût pour l'écrit à leurs enfants malgré leurs propres difficultés (albums, jeux).
- la présence des livres entre les mains des enfants, pas uniquement à l'école.

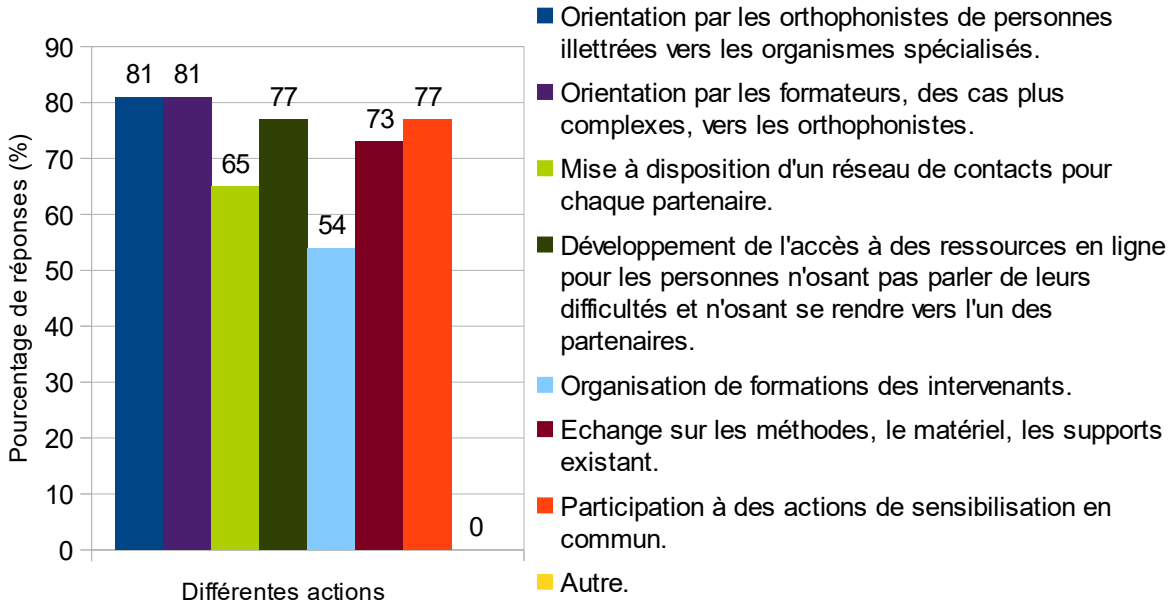

Diagramme en barres A' n°7. Actions pouvant être mises en place grâce au partenariat entre les orthophonistes et les formateurs

Selon ce graphique, 81% des orthophonistes répondent que le partenariat avec les formateurs peut mettre en place un système d'orientation par les orthophonistes des personnes illettrées vers les organismes spécialisés ou par les formateurs des cas les plus complexes vers les orthophonistes. 77% pensent que le

partenariat peut servir à développer des ressources en ligne pour les personnes n'osant se rendre vers l'un des partenaires. Participer à des actions en commun est une des actions possibles pour 77% des orthophonistes interrogés. 73% pensent que le partenariat peut être l'occasion d'échanges sur les méthodes, le matériel ou les supports existants. Mettre à disposition un réseau de contacts pour chacun des partenaires peut faire partie des objectifs du partenariat pour 65% des interrogés. Enfin, 54% pensent que les orthophonistes peuvent organiser des formations de formateurs.

1.2.4. Besoins

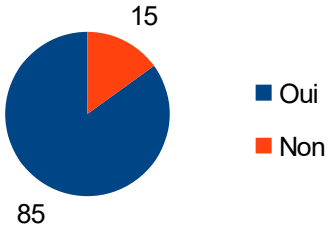

Diagramme en secteurs A' n°16. Pourcentage d'orthophonistes manifestant des besoins afin de pouvoir participer ou améliorer leur participation à la lutte contre l'illettrisme

D'après le figure ci-dessus, 85% des orthophonistes éprouvent des besoins afin d'être en mesure de participer ou d'améliorer leur participation à la lutte contre l'illettrisme. Voici les différents besoins évoqués :

- besoin d'informations, de formation spécifique, de connaître les organismes sur le terrain, la définition précise, une orthophoniste confie : « Je tombe des nues face à la définition »,
- besoin d'avoir davantage de précisions quant au rôle spécifique de l'orthophoniste, de définir concrètement quelles actions peuvent être menées et comment, de connaître le cadre juridique dans lequel il est possible d'exercer,
- besoin d'une reconnaissance plus importante des compétences de l'orthophoniste dans le domaine, de diffusion auprès des différents organismes de ce champ de compétence,
- besoin d'un accès plus facile à l'information concernant les différentes actions menées.

- besoin d'une compensation financière. Compensation sous forme d'aide à la prévention, par exemple, comme a pu être mise en place l'aide à la télétransmission.
- besoin de conseils pour motiver les jeunes en difficulté à l'écrit. Une orthophoniste se sent « démunie face à des jeunes qui ne comprennent pas l'importance du langage écrit ».

Une personne interrogée ajoute « Cela fait partie de notre rôle en tant qu'orthophoniste je pense. Mais libre à chacun de participer ou non dans la lutte contre l'illettrisme ».

1.2.5. Remarques

Des remarques concernant la forme sont apportées : pour certaines questions, il est proposé d'élargir les cases de réponses afin de voir le texte écrit en entier et pouvoir aller et venir sur la ligne plus aisément. Concernant le fond, une personne propose de donner une définition du GRETA dans les questions, une autre trouve les questions un peu répétitives, mais ajoute qu' « il est possible que je les perçoive comme telles puisque je ne me suis pas sentie concernée pour répondre de façon juste et objective en rapport avec ma propre pratique ».

Une personne confie : « C'est un sujet très intéressant et qu'on a tendance à oublier au sein de notre pratique », une autre ajoute « Je me suis rendue compte que j'avais oublié beaucoup de choses depuis toutes ces années... ».

Un orthophoniste explique que « dans certains secteurs, les difficultés des enfants sont telles que parfois il est compliqué de faire la part des choses entre une situation d'illettrisme et une situation de pathologie par rapport au développement du langage oral ou écrit », dans le même sens une personne ajoute qu'il est « parfois difficile de faire la part des choses pour savoir ce qui est du ressort de l'orthophonie et des professeurs de français ». En général, cette personne explique qu'elle oriente d'abord les adultes en difficulté à l'écrit vers les maisons de quartier. Elle confie qu'elle ne connaissait pas les associations de lutte contre l'illettrisme.

Une remarque est émise quant au manque de matériel adapté aux adultes ou aux adolescents. Enfin, de nombreuses remarques d'encouragement sont apportées.

2. Questionnaires à destination des personnes en situation d'illettrisme

2.1. Questionnaire de première intention

Les réponses de 8 personnes en situation d'illettrisme, parmi 9 réponses reçues, respectaient les critères de sélection de la population. Quatre personnes ont répondu aux différentes questions à l'écrit, les quatre autres y ont répondu au cours d'un entretien. La totalité des résultats est consultable à l'annexe 9, p. 33-34.

100% des personnes interrogées ont été scolarisés en France. La moyenne du nombre d'années de scolarisation est de 15 ans et demi. Le minimum et le maximum sont, respectivement de 10 et 19 ans. 100% des personnes interrogées ont des difficultés en lecture et 88% en écriture.

62,5% des sujets bénéficient d'un suivi actuel pour leurs difficultés à l'écrit.

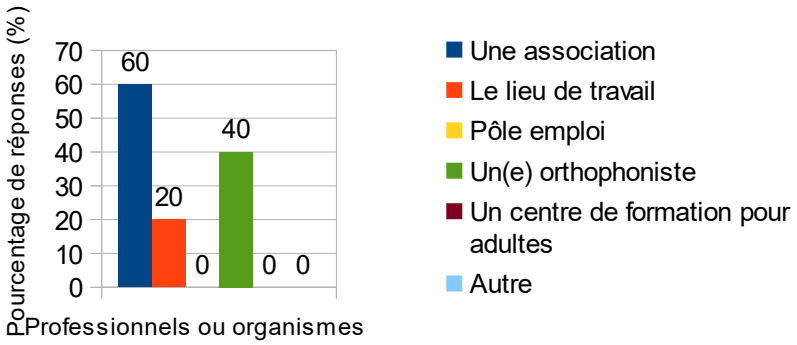

Diagramme en barres B. n°2. Organismes ou professionnels assurant le suivi

60% d'entre elles, sont suivies par une association de lutte contre l'illettrisme, 20% le sont par leur lieu de travail et 40% le sont par un orthophoniste. Elles sont toutes satisfaites de leur suivi.

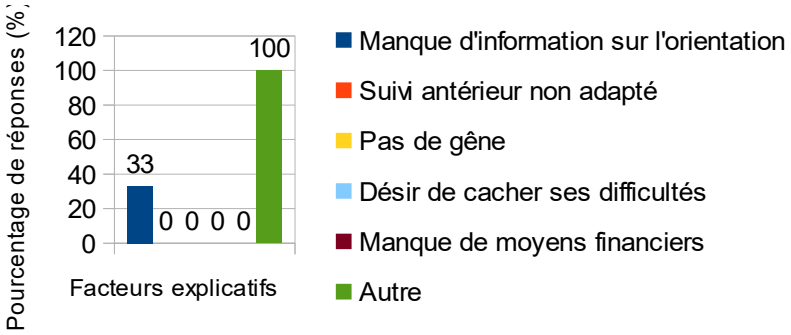

Diagramme en barres B. n°3. Facteurs expliquant l'absence de suivi des personnes interrogées

Les personnes qui ne sont pas suivies expliquent qu'elles ne savent vers qui s'orienter ou que ce n'est pas une priorité, qu'elles n'ont pas le temps. L'une d'elle explique que « c'est compliqué ».

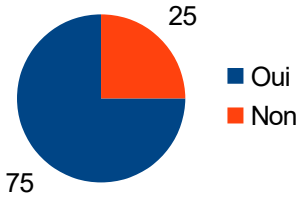

Diagramme en secteurs B. n°2. Connaissance de l'orthophonie par les personnes interrogées

Avant de remplir ce questionnaire, 75% des personnes interrogées connaissaient le métier d'orthophoniste.

2.2. Questionnaire de seconde intention

Les réponses de 7 personnes en situation d'illettrisme, parmi 8 réponses reçues, respectaient les critères de sélection de la population. Trois personnes ont complété le questionnaire sous format papier et les quatre autres ont répondu aux différentes questions au cours d'un entretien. La totalité des résultats est consultable à l'annexe 10, p. 35-43.

2.2.1. Données personnelles

La moyenne d'âge des sujets est de 39 ans, le minimum est de 25 ans et le maximum, de 56 ans. 43% sont des femmes, 14%, c'est-à-dire, une personne, possède des diplômes (le CAP fleuriste et le diplôme d'hygiène de l'hôpital où elle exerce). 43% sont sans emploi, 28,5% sont en recherche d'emploi et 28,5% sont

employés (en tant que manutentionnaire dans un supermarché et en tant que technicien de surface à l'hôpital).

2.2.2. Vécu au quotidien

Tous les sujets interrogés (100%) sont gênés au quotidien à cause de leurs difficultés. Les résultats montrent surtout des difficultés pour lire et remplir des documents administratifs ou pour écrire des messages simples, un courrier ou un mail. Tous les sujets interrogés ayant à lire ou à écrire des documents sur leur lieu de travail répondent avoir des difficultés à chaque fois que cette occasion se présente. 86% des personnes demandent de l'aide quand elles sont gênées, mais uniquement à des personnes très proches. 29% parlent de leurs difficultés à leur entourage. Celles qui n'en parlent pas expliquent que leur entourage est au courant ou qu'elles n'osent pas en parler par peur de leur réaction, par peur de susciter de la pitié ou d'être jugées. 42% des personnes cachent leurs difficultés à l'extérieur, lors d'un rendez-vous, par exemple.

2.2.3. Scolarité

Pour 57% des personnes interrogées, la scolarité s'est mal passée. Tous avaient des difficultés à l'école pour apprendre à lire et à écrire. 43% savaient lire et écrire en sortant de l'école. 43% des personnes ont des enfants, et parmi elles, 67% déclarent que leurs enfants ont du mal à apprendre à lire et à écrire.

2.2.4. Suivi

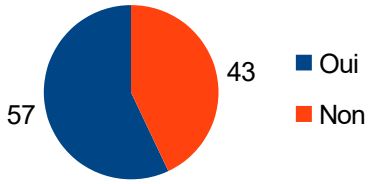

Diagramme en secteurs B' n°12. Pourcentage des sujets ayant bénéficié ou bénéficiant d'un suivi pour leurs difficultés à l'écrit

Depuis qu'elles sont sorties de l'école, 57% des personnes interrogées ont suivi un stage ou des cours de formation pour adultes, pour les aider dans leurs difficultés à l'écrit. 75% sont ou ont été suivies par une association, les autres par leur lieu de travail, un centre de formation pour adultes ou une agence Pôle emploi.

Le suivi est actuel pour 75% d'entre elles. 50% ont passé des tests au début et à la fin du suivi, les autres ne s'en souviennent pas ou sont encore suivies. Les supports utilisés lors des séances étaient ou sont des livres, des cahiers, des jeux, des photocopies, des méthodes scolaires, des supports orthophoniques, des courriers ou l'ordinateur. 75% pensent que les locaux de la structure sont adaptés pour les séances. 75% préfèrent un suivi individuel.

Toutes les personnes ayant bénéficié d'un suivi en sont satisfaites, « parce que la personne nous aidait pour comprendre », « parce que je progresse lentement », « parce que j'ai fait des progrès, cela me donne envie de lire », « parce qu'il y a un suivi et un échange sans jugement ». D'après les individus interrogés, « la mémoire, la dyslexie » peuvent entraver le suivi, un autre exprime avoir parfois des difficultés à « prendre l'habitude de travailler chez soi après le cours ». Puis un sujet exprime être en difficulté à cause de « ma dyslexie et ma peur ».

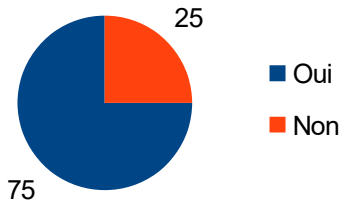

Diagramme en secteurs B' n°17. Pourcentage des interrogés pensant que leur suivi peut ou aurait pu être amélioré

Selon ce graphique, 75% pensent qu'il serait possible ou qu'il aurait été possible d'améliorer le suivi : une personne qui était suivie de manière collective regrette que les formateurs ne s'adaptent pas aux apprenants de manière individuelle, « certains moniteurs laissent apprendre tout seul, ça c'est pas évident pour les gens comme nous », une autre explique qu'elle aurait voulu bénéficier d'aide dans son enfance, qu'une fois adulte les apprentissages sont plus difficiles, une autre voudrait faire « plus de jeux, des exercices sur ordi » lors des séances.

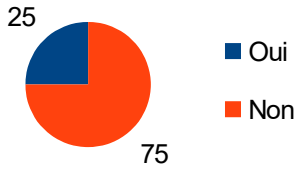

Diagramme en secteurs B' n°18. Pourcentage des formateurs des interrogés ayant un lien avec l'orthophonie

D'après cette figure, 25% des personnes suivies affirment que leur formateur est ou était en contact avec un orthophoniste.

Les personnes qui n'ont jamais été suivies pour leurs difficultés à l'écrit expliquent que leurs difficultés à l'écrit ne sont pas prioritaires pour eux (autres difficultés : financières, addictions...). Ces personnes ne connaissent pas de structures qui pourraient les aider pour ces difficultés et seraient intéressées par davantage d'informations. 67% préfèreraient des séances à domicile. 33,3% aimeraient mieux des séances en individuel et 33,3% indiquent que cela n'a pas d'importance pour elles.

2.2.5. Lien avec l'orthophonie

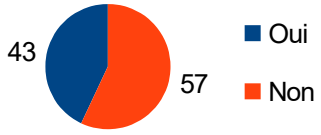

Diagramme en secteurs B' n°23. Pourcentage des personnes illettrées connaissant l'orthophonie

43% des personnes interrogées connaissent le métier d'orthophoniste. 29% des sujets interrogés ont été suivis en orthophonie au cours de leur enfance (soit deux personnes) ; ils avaient été orientés par leur professeur à l'école primaire et s'y rendaient, l'un pour retard de langage et trouble du langage écrit, et l'autre pour une dyslexie et un trouble du langage oral. Les deux personnes ne se souviennent plus du déroulement des séances, elles n'aimaient pas s'y rendre, car l'une avait l'impression de ne pas faire de progrès, elle confie « je ne comprenais pas les exercices » et l'autre explique qu'elle manquait de motivation. Le suivi s'était interrompu parce que la prise en charge stagnait ou parce que la personne, qui était

suivi par un orthophoniste dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire en établissement spécialisé, avait quitté cet établissement.

Depuis la sortie de l'école, 29% des personnes ont été suivies par un orthophoniste, pour l'une des personnes le suivi est toujours actuel. Cette personne a été orientée par son médecin traitant, dans le but de compléter un dossier auprès de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). La seconde personne concernée ne se souvient plus de celui qui l'avait orientée. Les sujets se rendent ou se rendaient chez l'orthophoniste « pour écrire, bien lire » ou pour la dyslexie et le trouble du langage oral. Concernant le déroulement des séances, l'une répond : « C'est bien, elle (l'orthophoniste) utilise des trucs pour adultes, des dessins à apparier avec des phrases, j'croyais que ça aurait été la cata », elle apprécie se rendre aux séances parce que « j'me sens bien et j'm'entends bien ». L'autre ne se souvient plus du contenu des séances.

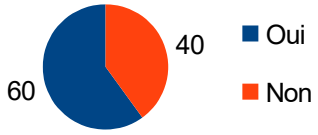

Diagramme en secteurs B' n°26. Pourcentage des personnes illettrées ayant bénéficié d'une prise en charge orthophonique depuis qu'elles ont quitté l'école

60% des personnes n'ayant pas été suivies par un orthophoniste depuis leur sortie de l'école déclarent être intéressées par un suivi orthophonique. Une personne ayant répondu n'être pas intéressée le justifie par le fait que son suivi actuel par une association lui convient.

2.2.6. Rapport à l'écrit

57% des sujets ne lisaient jamais pendant leur temps libre au cours de leur enfance, 29% lisaient de temps en temps. 43% des parents des personnes interrogées ne leur lisaient pas d'histoire, 14% le faisaient tous les jours. 57% des individus déclarent apprécier lire aujourd'hui. 43% lisent de temps en temps le journal, 23% lisent de temps en temps des magazines, 14% lisent régulièrement des livres. 14% se rendent de temps en temps à la bibliothèque. 50% des personnes qui ont des enfants leur lisent des histoires de temps en temps.

Les personnes interrogées expliquent que c'est important pour elles de savoir lire et écrire afin d'être indépendant dans la vie quotidienne, afin de pouvoir gérer les documents administratifs, par exemple. L'un pense que c'est important afin de « lire les choses qu'on dit sur vous, des romans, des trucs, écrire quand vous arrivez pas à dire un truc, vous écrivez et donnez à la personne ». Un sujet exprime avoir « honte » de ne pas savoir lire, c'est important pour lui afin de « redevenir normal ». De plus, il pense que s'il savait lire, il aurait une « occupation » et qu'ainsi il passerait « moins de temps à boire ». Les sujets n'ont pas spécialement d'exemple précis de ce qu'ils voudraient pouvoir être capables de lire, ils voudraient lire « pas mal de choses ». L'un exprime vouloir lire ses papiers, « tout qu'est-ce qui est important pour moi ». La lecture des documents administratifs semble essentielle pour tous. D'autres ajoutent vouloir lire des magazines, les messages reçus par téléphone, des livres.

2.2.7. Conseils pratiques

Les sujets conseilleraient aux enseignants en école primaire ou en collège, qui sont en contact avec des élèves ayant de grosses difficultés à l'écrit, d'aider davantage ces jeunes, de leur accorder plus de temps et une « attention particulière ». Elles recommandent aux enseignants d'être patients, d'effectuer un « suivi individuel », et de ne pas mettre ces enfants sur le côté.

Quant à la prise en charge de patients ayant des difficultés à l'écrit par les orthophonistes, un sujet leur conseillerait de ne « pas aller trop vite », d'être patient, d'aller au rythme du patient. Un autre explique l'importance d'une rééducation avec des « exercices plus ludiques, concrets ». Un autre ne sait pas car il explique qu'il existe « pleine de methodes »*. Aussi, l'un conseille de continuer ainsi, que « c'est très bien, que c'est un bon métier, c'est impeccable, j'sais pas quoi rajouter de plus ».

Les mêmes conseils sont repris pour les formateurs, intervenant auprès d'adultes en difficulté à l'écrit : être patient, ne pas laisser de côté les personnes en difficultés. L'un pense qu'il est important d'« aimer les gens ». Un autre ajoute manuscritement que « chaque individues est unique et travail differement »*.

* : Les réponses sont les propos de la personne, transmis par écrit.

3. Questionnaires à destination des formateurs

3.1. Questionnaire de première intention

Seules les réponses de deux personnes furent conservées, les deux autres réponses reçues ne respectaient pas les critères de sélection de la population. Une personne a complété le questionnaire en ligne et l'autre a répondu aux différentes questions au cours d'un entretien. La totalité des résultats est consultable à l'annexe 11, p. 44.

- Les apprenants suivis sont des adultes, ils ont été scolarisés en France de 6 à 10 ans pour l'un et jusqu'en 4è pour l'autre. Le suivi se passe dans le Nord-Pas-de-Calais.
- Une personne interrogée déclare à la question 4. que la prise en charge de son apprenant pourrait être améliorée car « la dyslexie la gêne pour progresser », elle explique qu' « il y a sûrement des outils que je ne connais pas ». L'autre personne ne pense pas que la prise en charge pourrait être améliorée.
- Concernant le partenariat, 100% des formateurs ont répondu ne pas être en lien avec des orthophonistes.

3.2. Questionnaire de seconde intention

Seules les réponses d'une personne furent conservées, la seconde réponse reçue ne respectaient pas les critères de sélection de la population. Ces réponses furent recueillies lors d'un entretien. La totalité des résultats est consultable à l'annexe 12, p. 45-47.

3.2.1. Données personnelles

La personne ayant répondu est âgée de 67 ans. Actuellement à la retraite, elle a exercé en tant qu'éducateur spécialisé en IME et en ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique). Elle est engagée en tant que bénévole à l'association LA CLE à Lille. D'après elle, les partenaires de l'association sont l'agence pôle emploi, la

mission locale et les entreprises (pour du mécénat). Les orthophonistes ne sont pas considérés comme des partenaires bien que la personne interrogée connaisse une bénévole qui exerce cette profession.

3.2.2. Rôle dans la lutte contre l'illettrisme

Le formateur interrogé est engagé dans la lutte contre l'illettrisme depuis 2008, il explique que : « cela suivait ce que je faisais au travail ». Il ne voit aucune contrainte dans le fait de participer à cette lutte. D'après lui, les sujets en situation d'illettrisme ont « honte, n'osent pas dire qu'ils ne savent pas lire ». Les objectifs de la lutte contre l'illettrisme sont alors « l'autonomie au quotidien et la confiance en soi ».

3.2.3. Connaissances générales dans le domaine de l'illettrisme

Concernant la formation dans le domaine de l'illettrisme, le formateur a suivi les « petites formations à LA CLE », il a aussi tiré profit de sa formation d'éducateur spécialisé : il connaît la méthode Borel-Maisonny qu'il a eu l'occasion d'utiliser sur son lieu de travail. Le formateur ne connaît pas l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ni ses ressources mises à disposition en ligne. Pour lui, la lecture est « un moyen de rentrer en contact avec d'autres. C'est une ouverture, une ouverture sur le monde ». Il exprime avoir « peine à imaginer comment ça peut être sans (sans être capable de lire). La moindre lettre administrative... On dépend des autres. ». A propos des pré-requis au langage écrit, le formateur cite l'« orientation dans l'espace », qu'il travaille indirectement en séance.

3.2.4. Suivi de la personne en situation d'illettrisme

L'apprenant du formateur est venu de lui-même à l'association. Le suivi est individuel, cela offre « beaucoup d'avantages » selon le formateur, en effet la prise en charge est alors « plus spécifique », l'apprenant « se livre plus facilement et cache moins ses difficultés » lors d'une prise en charge individuelle. Les séances se passent dans les locaux de l'association, le formateur explique que ce lieu est plus adéquat car « on serait plus perturbés au domicile ». Le suivi dure depuis 2008, deux séances d'une heure et demie sont programmées chaque semaine. Cette fréquence est idéale pour le formateur.

Un bilan initial fut réalisé, ainsi que des bilans intermédiaires, chaque année. Les épreuves proposées par l'association sont proposées, le formateur veille à modifier certains exercices contre l'effet d'habituation de l'apprenant. Les objectifs de la prise en charge sont d' « aller toujours un petit peu plus loin », afin d'obtenir une « lecture plus courante, moins hachée », d'introduire la grammaire et depuis cette année, l'écriture de phrases d'après le vécu, le formateur espère pouvoir travailler bientôt sur l'écriture de textes courts.

La méthode Borel-Maisonny et la méthode Retz (une méthode d'apprentissage pour adultes) sont utilisées au cours des séances. La méthode Retz lui fut proposée par les professionnels de l'association. Il lui arrive de consulter des articles de revues sur la rééducation du langage écrit chez l'adulte. L'apprenant apprécie le côté ludique qu'apporte parfois le formateur en fin de séance, c'est « moins angoissant » pour lui. Un bénéfice de la prise en charge, pour la personne illettrée, est par exemple, de pouvoir faire des chèques.

A propos de l'amélioration du suivi, le formateur déclare : « y'a sûrement moyen, y'a toujours moyen ». Le formateur cite la dyslexie de l'apprenant en tant qu'obstacle à la prise en charge, c'est « quelque chose de technique ». Il en a un peu entendu parler lors de sa formation d'éducateur spécialisé. Le formateur considèrent donc avoir des besoins spécifiques à propos de la dyslexie de l'apprenant. Il pense que le partenariat avec un orthophoniste pourrait être utile afin d'apporter des réponses.

3.2.5. Prévention – sensibilisation

D'après le formateur, les personnes en situation d'illettrisme pourraient être repérées grâce à des réseaux, aux assistantes sociales, à Pôle emploi. Accompagner les personnes illettrées lors du premier rendez-vous, dédramatiser les difficultés, expliquer qu'elles ne sont pas seules dans cette situation, pourrait les encourager à vouloir bénéficier d'un accompagnement pour leurs difficultés à l'écrit.
Le formateur n'a jamais pris part à des actions de prévention, mis à part des actions dans le cadre de son métier.

3.2.6. Partenariat avec les orthophonistes

Ayant travaillé avec des orthophonistes, le formateur estime avoir un niveau modéré de connaissances de cette profession. Dans le cadre de son suivi, il n'a pas de lien avec des orthophonistes professionnels ou étudiants, ni avec le département d'orthophonie de l'Université de Lille. Il a déjà mené des actions avec des orthophonistes, mais dans le cadre de son travail. Le formateur déclare peut-être utiliser du matériel orthophonique lors des séances « sans le savoir ». Il pense que le partenariat entre les formateurs et les orthophonistes pourrait certainement être amélioré. Les orthophonistes pourraient, par exemple, prendre part à des ateliers organisés par l'association LA CLE et apporter leur « approche différente ».

3.2.7. Remarques

Le formateur explique qu'il est toujours « intéressant de se remettre en question » et de chercher ce « qu'on pourrait améliorer ».

Pour conclure cette partie, les résultats des 6 questionnaires ont été présentés. Des informations concernant le rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme dans le Nord-Pas-de-Calais furent obtenues. Des éléments de réponse furent apportés concernant la nature des liens entre les orthophonistes, les personnes illettrées et les formateurs. Des besoins furent aussi évoqués par les participants de l'étude. Ces résultats vont maintenant être interprétés et mis en lien avec d'autres études afin de chercher à répondre aux hypothèses.

Discussion

Les différents résultats obtenus vont être interprétés en vue de valider ou de réfuter les hypothèses. Ensuite, nous critiquerons l'outil méthodologique et évoquerons des difficultés auxquelles il a fallu faire face au cours de l'étude. Puis nous ouvrirons la discussion sur certaines perspectives orthophoniques.

1. Discussion des résultats et validation des hypothèses

1.1. Rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme

Suite au questionnaire de première intention à destination des orthophonistes du Nord-Pas-de-Calais, rappelons que 39% des personnes ayant répondu, ont déclaré avoir participé à la lutte contre l'illettrisme ; en prenant part à des actions de sensibilisation et de dépistage, à la prise en charge de patients en situation d'illettrisme, à l'orientation de patients ou de personnes illettrées vers des associations spécialisées et en intégrant le partenariat avec les formateurs. De plus, 87% des orthophonistes ne participant pas à ces actions se déclarent toutefois prêts à intervenir dans le domaine. D'autre part, 81% des personnes ayant répondu au second questionnaire pensent que les orthophonistes font partie des acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

Ces résultats concordent avec les textes officiels qui donnent une place à l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme. Généraliser les résultats d'une enquête auprès de 48 orthophonistes du Nord-Pas-de-Calais à l'ensemble des orthophonistes de la région est délicat. Cependant, les données recueillies, concourent à valider l'hypothèse 1 : l'orthophoniste occupe un rôle dans la lutte contre l'illettrisme, dans le Nord-Pas-de-Calais. Peu de données concernent la fréquence d'intervention ou le nombre d'actions auxquelles les orthophonistes ont participé, cependant, les chiffres obtenus suggèrent une participation ponctuelle.

Selon les personnes interrogées, le rôle spécifique de l'orthophoniste consiste à participer à des actions de sensibilisation, au repérage précoce des facteurs de risque, à la recherche, à prendre part au partenariat avec les professeurs et avec les formateurs, à prendre en charge des patients illettrés, à adapter la prise en charge des patients en langage écrit en visant la fonctionnalité et l'autonomie à travers des

moyens de compensation et en abordant la confiance en soi. Former davantage les orthophonistes dans ce domaine est aussi souvent évoqué.

1.2. Lien entre les orthophonistes, les formateurs et les personnes illettrées

Les résultats du questionnaire de première intention, rempli par 48 orthophonistes, indiquent que 53% d'entre eux ont pris en charge des patients en situation d'illettrisme, 20% ont orienté des patients ou des personnes illettrées vers des associations spécialisées et 13% ont pris part au partenariat avec les acteurs de la lutte contre l'illettrisme, dont les formateurs.
Les résultats du questionnaire de seconde intention, rempli par 26 orthophonistes mentionnent que 4% des orthophonistes interrogés ont déjà participé à des actions en partenariat avec des formateurs. 62% des orthophonistes du Nord-Pas-de-Calais interrogés ont eu l'occasion de recevoir un appel pour une demande de bilan en langage écrit pour un adulte, 46% ont reçu en bilan un adulte en situation d'illettrisme et 42% ont pris en charge un patient illettré. Puis, pour 81% des individus interrogés, le partenariat avec les formateurs fait partie du rôle de l'orthophoniste et 77% considèrent que l'orthophoniste peut prendre en charge des patients illettrés.

Avant de remplir le questionnaire de première intention, 75% des 8 personnes illettrées interrogées affirment qu'elles connaissaient le métier d'orthophoniste. Ce résultat peut être nuancé puisque lors d'un entretien l'un des participants reconnaît confondre l'orthophonie et l'ophtalmologie. Par ailleurs, 40% des personnes interrogées sont suivies par un orthophoniste.
D'après les résultats du questionnaire de seconde intention, rempli par 7 personnes illettrées, 25% des personnes suivies pour leurs difficultés à l'écrit, affirment que leur formateur était en contact avec un orthophoniste. 60% des personnes n'ayant pas été suivies par un orthophoniste depuis leur sortie de l'école déclarent être intéressées par un suivi en orthophonie.

Les deux formateurs interrogés ont répondu ne pas être en lien avec des orthophonistes dans le cadre de l'accompagnement de leur apprenant. Compte-tenu du nombre restreint de réponses, généraliser à l'ensemble des formateurs du Nord-

Pas-de-Calais n'est pas envisageable. Ces données ne seront traitées qu'à titre d'indications.

L'ensemble de ces résultats peut être mis en lien avec des actions citées dans la partie théorique, qui montrent le lien entre les orthophonistes et les personnes illettrées ou les formateurs. Nous pouvons rappeler notamment l'étude de Champion et Secq en 2004, qui s'intéressait aux patients illettrés suivis par des orthophonistes et le projet Logopédia qui fut mis en place en collaboration avec des formateurs.

L'interprétation peut être délicate, en effet il est difficile « pour le chercheur de devenir le porte-parole d'une population qui lui est et lui sera toujours en partie étrangère » (Dumet et Leclercq, 2010, p. 102), et ce, même en ayant côtoyé la population tout au long de l'étude. Toutefois, au regard des résultats et tout en tenant compte du peu de réponses des formateurs, nous pouvons valider partiellement la seconde hypothèse : dans le Nord-Pas-de-Calais, il existe un lien entre les orthophonistes et les personnes illettrées. Le lien entre les orthophonistes et les formateurs semble moins prononcé, d'autant plus que le peu de réponses des formateurs ne permet pas de conclure sur ce point.

A propos de ce lien avec les formateurs, les orthophonistes proposent de participer à des actions en commun, de mettre en place un système d'orientation par les orthophonistes des personnes illettrées vers les organismes spécialisés ou par les formateurs des cas les plus complexes vers les orthophonistes. Cette orientation pourra se faire aisément grâce à la mise à disposition d'un réseau de contacts. Le partenariat peut être l'occasion d'échanges sur les méthodes, le matériel ou les supports existants. D'autre part, les orthophonistes peuvent participer à la formation des formateurs.

Dans la partie théorique, la problématique de la difficulté de repérage des personnes illettrées est soulevée : souvent, par honte, elles n'osent parler de leurs difficultés. Ces données sont retrouvées dans les réponses aux questionnaires ; en effet 71% des personnes illettrées interrogées ne parlent pas de leurs difficultés à leur entourage et 42% cachent leurs difficultés à l'extérieur. Ainsi, développer des ressources en ligne pourrait être intéressant afin de ne pas laisser démunies les

personnes n'osant se rendre vers l'un des partenaires. Des chercheurs se sont intéressé à la création d'un outil adapté aux difficultés des personnes illettrées, permettant de faciliter l'utilisation de supports informatiques. La particularité de l'outil serait de fonctionner par commande vocale (Van Linden et Cremers, 2008). Aussi, les GRETA proposent de plus en plus de formations en ligne, permettant aux personnes illettrées qui le souhaitent de suivre une formation sans souffrir du regard de l'autre.

1.3. Besoins spécifiques des personnes interrogées

46% des orthophonistes ayant répondu au questionnaire de seconde intention considèrent que leur niveau de connaissance dans le domaine de l'illettrisme est à approfondir et 46% pensent que leur niveau est faible. 23% des orthophonistes ne connaissent pas la différence précise entre l'illettrisme et l'analphabétisme, de plus, certaines des définitions évoquées sont erronées. 15% des orthophonistes pensent que l'AMO « Rééducation des troubles de la communication et du langage écrit » ne peut correspondre à une prise en charge d'adultes illettrés. Un besoin de davantage de précisions concernant cet AMO semble nécessaire.
Les orthophonistes n'ayant pas pris part à la lutte contre l'illettrisme le justifient par un manque de formation dans le domaine, un manque d'opportunités, un manque de coordination dans les actions organisées ou des difficultés pour trouver un interlocuteur. Une absence de rémunération pour ce type d'actions est aussi soulevée. 38% des orthophonistes interrogés lors du second questionnaire ont eu l'occasion d'interrompre une prise en charge en langage écrit alors que le patient n'était pas autonome au quotidien.

Ces données peuvent suggérer que les orthophonistes désireraient recevoir davantage d'informations. Les formateurs peuvent être en mesure de répondre à ces besoins, étant au contact privilégié de personnes illettrées. Ils peuvent se montrer plus à même de connaître le vécu, le quotidien, les problèmes sociaux, relationnels, financiers ou autres, que peuvent rencontrer les personnes illettrées. Les personnes illettrées se confient peut-être davantage aux formateurs étant du domaine social et non du domaine paramédical qui peut inspirer davantage de réserves. Conseiller les orthophonistes pourrait alors permettre à ces derniers de se sentir plus compétents dans le domaine et de pouvoir être à même de participer à plus d'actions. Obtenir

ces informations sur le quotidien des illettrés pourrait permettre de proposer des exercices plus adaptés, plus concrets et fonctionnels. Les orthophonistes quant à eux, peuvent apporter leurs connaissances théoriques sur les mécanismes de lecture, sur les méthodes de rééducation du langage écrit. Les deux partenaires se révèlent être très complémentaires. Par ailleurs, la réforme des études en orthophonie permet à certains départements d'orthophonie, comme à celui de Lille, de proposer aux étudiants du nouveau cursus un cours sur l'illettrisme, ceci pouvant permettre de former des orthophonistes sensibilisés et donc à même de se sentir apte à participer à des actions dès l'obtention du diplôme. La création d'un groupe facebook, qui pourrait être ouvert aux formateurs, permettrait d'échanger, de partager les connaissances et de poser des questions. Aussi, le site internet de l'ANLCI met à disposition depuis 2004, un « forum permanent des pratiques » regroupant un large choix de supports et de conseils. De plus, dans le cadre de leur mémoire d'orthophonie, des étudiantes avaient créé des outils de travail concrets, adaptés aux personnes illettrées. Elles avaient élaboré les outils en s'inspirant de l'approche de la métacognition (connaissances personnelles sur ses propres processus cognitifs). Ces outils sont disponibles aux annexes du mémoire (Suaud et Kalachnikoff, 2008). Suivant ce même courant, les GRETA proposent une formation nommée « Apprendre à apprendre » afin de permettre de gagner en autonomie et en efficacité de travail, de valoriser ses acquis, de les mettre en valeur, de mieux connaître sa manière d'apprendre et de pouvoir s'auto-évaluer.

Des orthophonistes évoquent une absence d'opportunités, celles-ci peuvent être créées en élaborant, par exemple, un réseau de contacts pour chacun des partenaires, ceci faciliterait la mise en place d'actions en commun. Concernant l'arrêt de prise en charge, les formateurs pourraient s'avérer être des relais efficaces pouvant redynamiser un suivi qui dure longtemps. Le besoin de reconnaissance quant à lui, ne pourrait être résolu par le partenariat.

A propos des besoins des personnes illettrées : les personnes non suivies expliquent qu'elles ne savent pas vers qui s'orienter. Ces résultats suggèrent un besoin d'informations à propos des acteurs de la lutte contre l'illettrisme.
Les personnes illettrées expliquent aussi que leurs difficultés à l'écrit ne sont pas une priorité pour elles. En effet, d'après l'étude de Villechaise-Dupont et Zaffran de 2002,

l'illettrisme n'occupe pas toujours une place importante dans la vie des personnes illettrées, sauf si cela rend difficile l'accès à un emploi, ou rend difficile les relations sociales par exemple. Cependant, une des personnes confie que participer à des ateliers de lecture ou d'écriture l'intéresserait beaucoup et pourrait lui fournir une distraction qui l'empêcherait de penser à ses difficultés. L'association solidaire des étudiants en orthophonie de Lille, Ortho'Go organise des ateliers autour du livre auprès d'enfants de familles défavorisées, organiser un atelier auprès de personnes illettrées issues d'un milieu défavorisé est en cours de réflexion.

67% des personnes illettrées déclarent que leurs enfants ont du mal à apprendre à lire et à écrire. Un besoin concernant les difficultés d'apprentissage de leurs enfants semble aussi soulevé. Selon le rapport « Des illettrés en France » (Espérandieu et al. 1984), les enfants ayant des parents qui ne maîtrisent pas l'écrit ont plus de risque d'échouer également dans cet apprentissage. Le partenariat entre les orthophonistes et les formateurs pourrait tenter de répondre à ces besoins en organisant des actions de sensibilisation auprès de ce public. Par exemple, l'association lilloise LA CLE propose des ateliers parents/enfants afin de partager un temps privilégié avec son enfant et d'autres parents autour d'activités de lecture. Un témoignage d'orthophoniste recueilli au cours de l'enquête conseillait de permettre aux parents non lecteurs d'être en mesure de conter des histoires à leurs enfants sans nécessairement passer par l'écrit.

Toutes les personnes ayant bénéficié d'un suivi en sont satisfaites, cependant, elles citent des obstacles à leur prise en charge tels que des troubles de la mémoire, une dyslexie ou de la peur. De plus, 75% d'entre elles pensent qu'il aurait été possible d'améliorer le suivi ; les remarques concernent une prise en charge collective, une absence d'aide dans l'enfance et l'utilisation de supports plus ludiques, plus concrets lors des séances. Le partenariat entre les orthophonistes, les personnes illettrées et les formateurs pourrait apporter des solutions aux obstacles constatés par les personnes illettrées : les orthophonistes pourraient apporter leurs compétences techniques. Des actions de sensibilisation pourraient être mises en place afin de dédramatiser la situation d'illettrisme et de redonner confiance aux personnes concernées. L'importance du repérage précoce des difficultés est aussi soulevé, le partenariat pourra s'attacher à ce point. Concernant les préférences pour

des séances en individuel, les séances orthophoniques peuvent répondre à cette attente.

A propos des formateurs, une personne interrogée sur deux déclare que la prise en charge de l'apprenant pourrait être améliorée, puisqu'elle est gênée par la dyslexie. Elle pense que le partenariat avec un orthophoniste pourrait être utile afin de lui apporter des réponses. En effet, l'orthophoniste peut y apporter son aide en apportant ses connaissances spécifiques à ce sujet, ainsi que des conseils concernant les méthodes de rééducation du langage écrit ou les différents pré-requis et compétences transversales à la lecture et l'écriture.

Compte-tenu de l'ensemble de ces résultats, bien que toutes les personnes interrogées n'ont pas soulevé de besoin, on peut considérer que l'hypothèse 3 est validée : dans le Nord-Pas-de-Calais, les orthophonistes, les formateurs et les personnes en situation d'illettrisme éprouvent des besoins spécifiques, qui pourraient être résolus en optimisant leur partenariat. .

1.4. Quel partenariat ?

Cette partie permet de récapituler la nature du partenariat entre les orthophonistes et les formateurs et de spécifier le rôle de chacun.

Les orthophonistes et les formateurs peuvent mener des actions de prévention en commun, peuvent participer à des ateliers d'échanges et de formation. L'orthophoniste apporte un éclairage, s'appuyant sur des notions théoriques et cliniques concernant les mécanismes impliqués dans les apprentissages de l'écrit. Il partage ses connaissances sur les outils existants, les stratégies pour limiter les difficultés à l'écrit, les moyens de compensation qui peuvent être mis en place. Il peut enrichir l'accompagnement des personnes illettrées en proposant aux formateurs des pistes afin d'évaluer les capacités et difficultés de manière précise, pouvant ainsi être en mesure de proposer un suivi personnalisé.

L'orthophoniste peut apprendre aux formateurs à repérer des personnes qui relèveraient d'une prise en charge en orthophonie : les personnes illettrées dont la cause est une pathologie (trouble spécifique du langage écrit, déficience

intellectuelle, déficience sensorielle ou motrice, trouble neurologique). Il faut cependant être vigilant, car diagnostiquer un trouble spécifique du langage écrit à l'âge adulte se révèle complexe. En effet, la personne aura su mettre en place des moyens de compensation au fil des années, les difficultés peuvent être dissimulées. Les mémoires d'orthophonie de Fouillet en 2002 et de Bourrié et Muszynski en 2011 avaient mis en place un protocole d'évaluation du langage écrit et tenaient compte de l'échec aux épreuves évaluant les compétences transversales (conscience phonologique, discrimination auditive et visuelle, mémoire à court terme auditivo-verbale), des capacités en langage oral se situant dans la norme et des résultats aux tests de QI, afin de poser un diagnostic de dyslexie. L'évolution au cours de la prise en charge orthophonique peut aussi permettre de déceler des difficultés persistantes ou non, donnée importante pour le diagnostic de la dyslexie.

Les formateurs quant à eux, enrichissent les connaissances des orthophonistes, de part leurs notions approfondies sur le vécu de la personne illettrée, le quotidien, les besoins spécifiques. En effet, les formateurs sont spécialisés dans le domaine, ils sont au contact privilégié de la population. L'orthophoniste est le spécialiste des troubles du langage, le formateur est le spécialiste de l'illettrisme. Les formateurs peuvent ainsi être en mesure de proposer des activités concrètes, adaptées au quotidien de la personne afin de trouver des moyens de compensation efficaces permettant à la personne d'être autonome. Les formateurs peuvent accompagner les personnes illettrées qui le souhaitent et orienter vers les orthophonistes les illettrés pour qui le suivi est complexe, dont les difficultés pourraient être dues à une pathologie relevant du domaine de l'orthophonie (dyslexie, déficience, etc.). Les formateurs connaissant bien le monde de la personne illettrée, une relation de confiance peut s'installer rapidement et ils peuvent alors se révéler être des « personnes relais » efficaces, pour les individus n'osant se rendre directement chez l'orthophoniste. Savoir repérer ces personnes illettrées ayant un trouble relevant de l'orthophonie est indispensable afin de pouvoir orienter efficacement. Les échange et ateliers de formations sont donc primordiaux. D'autre part, les orthophonistes peuvent également orienter, vers des formateurs, des patients qui souhaitent stopper la prise en charge alors qu'ils ne sont pas autonomes au quotidien. Les formateurs pourront alors leur proposer des activités adaptées à leur vécu.

Pour que ce partenariat soit efficient et durable, il faut au préalable que chacun ait connaissance de l'autre, d'où l'importance des formations initiales. La précision des textes officiels est aussi importante, pour que les orthophonistes se sentent tous concernés et puissent être davantage en mesure de savoir ce qui est de leur ressort.

2. Critiques de l'outil méthodologique

2.1. Critiques concernant les questionnaires

Au sein de chaque population, le même questionnaire fut utilisé pour toutes les personnes interrogées, cela a permis de comparer les réponses entre elles. Cependant, il ne fut pas possible de vérifier les conditions de passation, qui peuvent influencer la formulation des réponses.

Concernant la forme des questionnaires, celui à destination des personnes illettrées, bien que raccourci, fut jugé « trop long ». La formulation de certaines questions à destination des personnes illettrées pourrait être améliorée afin de les rendre plus compréhensibles. D'autre part, la question « Êtes-vous allés à l'école ? », utile pour vérifier le critère d'inclusion, n'était pas adaptée puisqu'en France il est possible de recevoir l'instruction à domicile.

Avoir élaboré deux questionnaires pour chaque population est critiquable. Nous voulions permettre à un grand nombre de participants de répondre à l'étude en favorisant un premier questionnaire très court, apportant des éléments de réponses pertinents pour vérifier les hypothèses. Proposer deux questionnaires permet d'éliminer un biais méthodologique concernant la qualité des réponses au second questionnaire : les personnes ont volontairement choisi d'y répondre, tout en sachant qu'il serait plus approfondi et donc plus long que le premier, leurs réponses sont donc fiables (Vilatte, 2007). Dans la littérature, proposer deux questionnaires est fréquent : par exemple, Bouric, en 2016 ou Fouillet, en 2002, avaient créé un premier questionnaire pour repérer la population d'étude, et un second pour approfondir les réponses. Les réponses aux deux questionnaires étaient nécessaires pour répondre à leur problématique.

Ravaud, en 2014, cite les grandes enquêtes de l'INSEE sur le handicap. Pour avoir un maximum de données, représentatives de la population, les enquêteurs mettent désormais en place un second questionnaire, permettant de privilégier les propos des personnes, dans les cas où celles-ci ont des pathologies ne leur permettant pas de répondre aisément au premier questionnaire. Ces innovations permettent notamment de rendre accessibles les enquêtes aux personnes handicapées (Ravaud, 2014). Ainsi, avoir proposer deux questionnaires pouvait permettre de récolter un nombre considérable de données tout en laissant la possibilité aux trois populations interrogées de s'exprimer plus librement par le biais du second questionnaire, en le complétant ou en acceptant un entretien (notamment pour les personnes illettrées).

2.2. Critiques concernant les entretiens

La pertinence de l'utilisation de la technique de l'entretien peut soulever des débats, en effet, selon L'Heudé, les méthodes d'analyse des réponses sont subjectives, laissant place à l'interprétation du chercheur qui doit faire des inférences (L'Heudé, 2008). Pour limiter ces difficultés, les mêmes questions étaient posées à chacun, l'ordre des questions était conservé et les différentes modalités de réponses étaient proposées. Ceci permettait de comparer les données récoltées lors des entretiens et grâce aux questionnaires remplis par écrit.

Filmer les personnes illettrées se révéla être très complexe, la question était même inabordable pour certains. Flouter les visages ou enregistrer à l'aide d'un magnétophone était alors proposé, ce qui ne donnait pas davantage de résultat. De ce fait, l'analyse qualitative des réponses fut réduite et uniquement prise en compte pour nuancer certaines réponses lorsque des éléments le permettaient.

Par ailleurs, la formulation des documents à signer par les personnes illettrées lors des entretiens n'était pas adaptée à leurs difficultés à l'écrit. Le document était alors lu à voix haute pour les aider, or certaines des personnes avaient aussi des difficultés de compréhension orale. La personne illettrée qui avait pu donner des conseils sur la forme et le contenu des formulaires en octobre, avait d'ailleurs proposé de créer une affiche, d'utiliser le support imagé afin de faciliter la compréhension écrite des personnes illettrées. Ce point a été approfondi, mais il fut

décidé que l'utilisation du support vidéo, présentant l'objet de l'étude et posant les différentes questions, permettait de faire passer le message plus efficacement.

2.3. Autres difficultés rencontrées

Définir précisément les critères de sélection des personnes illettrées se révéla être complexe car la définition de l'illettrisme manque de clarté. Au cours d'échanges de mail avec M. Jeantheau, chargé de mission nationale à l'ANLCI, il nous fut confirmé qu'il n'existe pas de critères d'exclusion, nous avons alors décidé de ne pas en ajouter. Ce choix permettait de regrouper des personnes très différentes et de mettre en valeur la diversité des parcours et des situations. Ceci nous a permis de ne pas passer à côté d'une partie de la population et d'être plus fidèle à la réalité, telle que peuvent la décrire Villechaise-Dupont et Zaffran, déjà cités, dans leur étude de 2002.

Initialement, les objectifs étaient de rencontrer une dizaine de personnes de chaque population. A terme, malgré les relances par mail ou téléphone, seules 6 personnes, au total, furent rencontrées. Peu de réponses furent apportées par les personnes illettrées et les formateurs. Les données permettent d'ébaucher des pistes de réflexion et appellent à poursuivre les recherches, afin d'obtenir un échantillon plus représentatif.

Ces difficultés à entrer en contact avec la population peuvent en partie s'expliquer par des points de vue, des représentations différentes de l'illettrisme. Par exemple, plusieurs personnes ont rempli les questionnaires à destination des personnes illettrées ou des formateurs alors qu'elles n'étaient en fait pas concernées par le sujet puisque l'apprenant n'avait jamais été en situation d'apprentissage de la lecture. Ainsi, nous revenons au manque de clarté de la définition qui n'aide pas à en avoir une représentation précise et correcte.

Le peu de réponses reçues peut aussi s'expliquer par un autre point : les orthophonistes furent contactées par mail par le biais d'un syndicat, les structures de lutte contre l'illettrisme du Nord-Pas-de-Calais, quant à elles, ne pouvait pas être contactées de cette manière puisqu'il n'existe pas de liste exhaustive. Mme Parent, la chargée de mission illettrisme de l'ANLCI du Nord-Pas-de-Calais et son assistante

Mme Quistiler, ainsi que le Centre Ressources Illettrisme de Lille furent contactés en ce sens, mais aucun contact ne pu être obtenu. De plus, passer par un intermédiaire aurait pu faciliter le contact (la plupart des réponses reçues proviennent toutes des mêmes structures, dont les contacts avait été obtenu par un intermédiaire). D'autre part, déposer des questionnaires sous format papier dans les organismes de formation aurait pu permettre d'entrer en contact avec davantage de sujets.

Les personnes interrogées dans le but de compléter le questionnaire à destination des personnes illettrées ne subissaient aucune évaluation concernant leurs difficultés à l'écrit. A partir du moment où les personnes confiaient avoir des difficultés à l'écrit et que celles-ci entravaient leur quotidien, ces éléments étaient mis en lien avec les données personnelles, notamment avec les réponses à propos de l'apprentissage de l'écrit, puis nous concluions à un cas d'illettrisme ou non. Les données qualitatives sur le graphisme, l'orthographe pouvait aussi appuyer les conclusions. Il était parfois nécessaire de contacter la personne afin d'avoir davantage de renseignements sur son parcours scolaire, par exemple. Un échange de mail avec le chargé de mission nationale de l'ANLCI permit d'obtenir des données intéressantes sur l'enquête effectuée par l'INSEE, sur les questions posées et les seuils déterminés permettant de conclure à une situation d'illettrisme. Ces données permirent d'écarter certains sujets lors de l'enquête.

Seule une personne a répondu de manière autonome au questionnaire et la réponse à une question n'est pas exploitable puisque la personne confie ne pas avoir compris la question. Afin de limiter ce biais, il avait été fait en sorte que les personnes interrogées puissent répondre avec leur formateur si elles étaient suivies ou puissent remplir le questionnaire au cours d'un entretien. Pour les personnes répondant de manière autonome, elles pouvaient se référer à la vidéo.

Les réponses obtenues aux questions concernant les difficultés au quotidien des personnes illettrées peuvent être aussi être nuancées car par exemple, une personne rencontrée au cours d'un entretien, ne mentionne pas l'item « se repérer sur un plan » : cette situation ne lui pose pas problème puisqu'elle compense ses difficultés et se repère grâce aux indications vocales dans les transports en commun. Comme l'ANLCI le mentionne dans un document publié en 2003, les personnes ont

appris à se débrouiller en développant d'autres capacités. Leurs difficultés à l'écrit peuvent alors être camouflées. Ainsi, en prenant appui sur les réponses à cette question particulière, nous aurions peut-être pu écarter à tort certains cas. Cette occasion ne s'est pas présentée puisque toutes les personnes interrogées ont avoué que leurs difficultés à l'écrit entravaient leur quotidien en citant plusieurs exemples.

Un dernier point peut être abordé : prendre appui sur des articles de la littérature anglophone fut compliqué puisque la communauté internationale ne fait pas la distinction entre l'illettrisme et l'analphabétisme ; le terme est identique (illiteracy). Ainsi les études traitaient à la fois des personnes illettrées et des personnes analphabètes.

Nous avons évoqué les difficultés méthodologiques rencontrées au cours de l'étude, nous allons maintenant proposer d'ouvrir la discussion sur les perspectives orthophoniques.

3. Ouverture et perspectives orthophoniques

L'étude présente plusieurs intérêts touchant la pratique orthophonique. En effet, les résultats permettent de mieux connaître les modalités de participation de l'orthophoniste à la lutte contre l'illettrisme. Les orthophonistes peuvent alors avoir des références d'actions mises en place et éventuellement trouver des réponses à leurs questions. Les personnes illettrées sont en demande d'informations, de conseils, de par sa légitimité, l'orthophoniste semble pouvoir répondre à ces attentes.

Les résultats obtenus suggèrent qu'un nombre relativement considérable de prises en charge en langage écrit a cessé alors que le patient n'était pas autonome. D'autres données révèlent que des personnes illettrées interrogées avaient été suivies antérieurement en orthophonie. Ceci montre l'importance de penser dès que possible à l'avenir du patient. La rééducation porte sur du long terme, anticiper les difficultés au quotidien fait partie du suivi. Dédramatiser la situation, aborder la confiance en soi, trouver des moyens de compensation ne doivent pas être écartés. 86% des personnes illettrées interrogées répondent ne demander de l'aide, lorsqu'elles sont gênées,qu'à des personnes très proches. Or, être en mesure de

pouvoir oser demander et recevoir de l'aide sans avoir peur du regard de l'autre est important pour ne pas rester enfermé dans ses difficultés et pouvoir passer outre.

On pourrait croire que les personnes ayant des difficultés à l'écrit n'apprécient pas lire, cependant, 57% des personnes illettrées interrogées répondent « aimer lire ». Aborder ou conserver le plaisir de lire est un point essentiel. Concernant les prises en charge qui durent de nombreuses années, les aspects motivationnels sont aussi primordiaux. Un auteur explique que la solution des problèmes est en eux et doit émaner d'eux. Une solution venant de l'extérieur, qui n'est pas perçue comme une solution par ceux qui sont directement confrontés aux problèmes, ne sera jamais une vraie solution (Lenoir, 2003).

Rendre le patient acteur de sa prise en charge s'avère une véritable ressource pour la rééducation. Citons par exemple Paulo Freire, pédagogue brésilien : il élimine les relations d'autorité et situe le formateur et l'apprenant au même niveau. Une personne illettrée rencontrée exprimait souvent cette importance de l'équilibre entre le formateur et l'apprenant : les deux s'apportent mutuellement. Freire ajoute que les apprentissages sont le résultat de l'apprenant lui-même et de la collaboration du formateur. Il s'agit de faire découvrir de façon critique les mécanismes de lecture. L'apprenant est sujet et non objet de sa formation. Les séances se basent sur des actions concrètes, des outils de la vie quotidienne (Freire, 1971). Encore aujourd'hui, l'œuvre du pédagogue a une influence considérable sur les principes et méthodes de lutte contre l'illettrisme. Par ailleurs, il est aussi intéressant de rechercher des pistes de réflexion à travers les courants théoriques tels que la gestion mentale ou la métacognition qui abordent aussi le patient en tant qu'acteur de sa prise en charge.

Les résultats de l'enquête révèlent aussi un manque d'information concernant le champ de compétences de l'orthophoniste, les sensibiliser à ce sujet, adapter le contenue de la formation initiale, est essentiel. Les données recueillies sont intéressantes afin d'appuyer la demande de reconnaissance et la prise en compte financière des actions de prévention, permettant aux orthophonistes de libérer du temps pour s'y consacrer davantage. Un orthophoniste interrogé suggère de mettre en place un système d'aide à la prévention, comme cela a pu être le cas pour la télétransmission.

33% des personnes illettrées ne lisent pas d'histoires à leurs enfants. Les orthophonistes pourraient proposer des séances d'accompagnement parental à ce sujet : comment transmettre le plaisir de lire sans savoir le faire. L'objectif serait de faire comprendre aux parents qu'il est possible de raconter une histoire tout en ayant des difficultés de lecture. Une des personnes illettrées explique d'ailleurs que malgré ses difficultés de déchiffrage, quand sa petite-fille lui demande de lui lire une histoire, elle « invente une autre histoire ». Les actions de prévention sur ce plan sont incontournables, puisque l'on sait que les enfants ayant des parents qui ne maîtrisent pas l'écrit ont plus de risque d'échouer également dans cet apprentissage (Espérandieu et al., 1984).

Des orthophonistes expriment un besoin concernant un manque de matériel adapté pour les adultes ayant des difficultés à l'écrit. D'après les réponses des personnes illettrées, les sujets sont surtout gênés pour lire et remplir des documents administratifs ou pour écrire des messages simples, un courrier ou un mail. Pourquoi ne pas se servir de ce type de supports pour travailler en rééducation ?

Pour conclure, l'interprétation des résultats a permis de valider la première et la troisième hypothèse : l'orthophoniste occupe un rôle dans la lutte contre l'illettrisme dans le Nord-Pas-de-Calais et l'orthophoniste, les formateurs et les personnes illettrées éprouvent des besoins spécifiques, qui pourraient être résolus en optimisant leur partenariat. La seconde hypothèse est partiellement validée : dans le Nord-Pas-de-Calais, il existe un lien entre les orthophonistes et les personnes illettrées. Poursuivre l'étude pourrait permettre de conlure sur le lien entre les orthophonistes et les formateurs.

Conclusion

Le but de l'étude était de déterminer, par le biais de questionnaires et d'entretiens, la place qu'occupe aujourd'hui l'orthophoniste dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, dans le Nord-Pas-de-Calais, de détecter les partenariats mis en place et de repérer d'éventuels besoins. Trois hypothèses avaient été formulées, deux d'entre elles sont validées, la troisième l'est partiellement.

Ainsi, l'orthophoniste occupe un rôle dans la lutte contre l'illettrisme dans le Nord-Pas-de-calais, il participe à des actions de sensibilisation et de dépistage, à la prise en charge de patients en situation d'illettrisme, à la recherche dans le domaine et en prenant part au partenariat avec les formateurs. Dans le Nord-Pas-de-Calais, un lien existe entre les orthophonistes et les personnes illettrées. Puis, dans le Nord-Pas-de-Calais, les orthophonistes, les formateurs et les personnes en situation d'illettrisme éprouvent des besoins spécifiques, qui pourraient être résolus en optimisant leur partenariat.

La poursuite de cette étude pourrait permettre de recueillir davantage de données auprès des personnes illettrées et des formateurs. Ce travail de recherche pourrait aussi être un premier pas pour donner des pistes quant à la création d'outils qui permettraient de mettre en lien les professionnels plus aisément. Un travail de mise à disposition de ressources en ligne pour les personnes illettrées qui n'oseraient se rendre auprès d'un professionnel pourrait être envisagé par les orthophonistes, en collaboration avec les formateurs. Des recherches sur l'efficacité de méthodes de rééducation qui rendent le patient acteur pourraient être menées, ainsi que sur l'influence de la motivation du patient. Enfin, la même étude pourrait être reproduite dans d'autres régions françaises afin de comparer les résultats. Ces études seraient toutes menées dans le même but ; celui de répondre au mieux aux besoins des personnes en difficulté à l'écrit.

Bibliographie

ANLCI (2003). *Cadre National de Référence « Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base ».* Repéré à http://www.anlci.gouv.fr [Consulté le 15/12/15].

ANLCI (2011). *Combien ? Illettrisme : les chiffres*. Repéré à http://www.anlci.gouv.fr [Consulté le 15/12/15].

ANLCI (2013). *L'évolution de l'illettrisme en France.* Repéré à http://www.anlci.gouv.fr [Consulté le 15/12/15].

Besse, J.-M. (2003). *Qui est illettré ? Décrire et évaluer les difficultés à se servir de l'écrit.* Paris : Retz.

Boudet C. (2008). *L'illettrisme : une étude sur la population du Lot-et-Garonne.* Repéré à https://docs.school/sciences-politiques-economiques-administratives/questions-sociales/dissertation/illettrisme-etude-population-lot-et-garonne-51839.html [Consulté le 12/03/16].

Bouric N. (2016). Mesurer l'impact des bibliothèques. Une étude menée par le conseil départemental du Val-d'Oise. *Bulletin des bibliothèques de France,* 8 : 30-33.

Bourrié F., Muszynski C. (2011). *La place de l'orthophoniste dans l'illettrisme. Légitimité, territoire et frontières.* Mémoire d'orthophonie, Université de Lyon.

Bros F. (2015). Devenir e-lettré : quels leviers et voies d'accès à l'écrit à l'heure de la littératie numérique ? *Savoirs,* 38 : 73-90.

Carré P. (2015). La satisfaction en formation. *Savoirs,* 38 : 7-8.

Cavet C. (2002). Y a-t-il aujourd'hui une définition de l'illettrisme qui s'impose à tous ? *Economie et humanisme*, 363 : 12-16.

Champion C., Secq L. (2004). *Projet Logopédia. Illettrisme et troubles dyslexiques. Proposition d'évaluation et de remédiation menées en partenariat avec les professionnels du GRETA de Calais et des orthophonistes.* Mémoire d'orthophonie, Université de Lille.

Charon S. (2014). *La familiarisation au livre auprès des tout-petits. Mémoire des métiers de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de l'accompagnement.* Université d'Orléans, Université de Tours.

CNFPTLV (2013). *Prévention et lutte contre l'illettrisme. Rapport.* Repéré à http://www.cnfptlv.gouv.fr [Consulté le 15/01/16].

Coignard L., Martinez C., Bonnefond H., Charles R. (2015). Repenser la compréhension de l'ordonnance : l'exemple des soins aux Sourds. *Thérapie,* 6 : 501-513.

CPLOL (2003). *Définition de la prévention.* Repéré à http://www.cplol.eu/fra/pr%C3%A9vention.htm#defin [Consulté le 11/12/15].

Cordier M.-P. (2012). *L'alphabétisation des migrants dans les bibliothèques publiques : actions, partenariats.* Diplôme de conservateur des bibliothèques, Université de Lyon.

Dalea, J. (2009) *Prévention et lutte contre l'illettrisme : rôle et place des orthophonistes.* Mémoire d'orthophonie, Université de Nice.

Delahaie M., Billard C., Cavet C, Gillet P., Tichet J., Vol S. (1998). Un exemple de mesure du lien entre dyslexie développementale et illettrisme. *Santé publique*, 4 : 369-383.

Delpech Q., Charles N.(2015). Lutter contre l'illettrisme. Un impératif économique et social. *France stratégie,* 34 : 1-8.

Desmarais D., Boyer M., Dupont, M. (2005). À propos d'une recherche-action-formation en alphabétisation populaire. *Revue des sciences de l'éducation*, 31 : 273-296

Dumet, T. (2008a). L'évaluation en formation de base, éléments d'une rencontre entre sociologie et didactique. *Les cahiers de Théodile*, 9 : 139-151.

Dumet, T. (2008b). Personnes en situation d'illettrisme : quelle place pour l'écrit? *TransFormations : Recherches en éducation des adultes*, 1 : 93-104.

Dumet, T. (2009). *Illettrisme et formation de base. L'épreuve des contradictions.* Thèse en science de l'éducation, Université de Lille.

Dumet T., Leclercq V. (2010). Recherches dans le champ de la lutte contre l'illettrisme et l'alphabétisation : diversité des approches qualitatives et engagement sociopolitique. *Recherches qualitatives,* 29 : 91-111.

Dussourd-Deparis M. (2006). L'illettrisme, la situation en 2006, le rôle de la FNO. *L'orthophoniste,* 257 : p19-26.

El Hayek C. (1995). *Santé et insertion, un défi à l'illettrisme.* Paris : La documentation française.

Espérandieu V., Lion A, Bénichou J.-P. (1984). *Des Illettrés en France, Rapport au Premier Ministre.* Paris : La Documentation française.

Espérandieu V., Vogler J. (2000). *L'illettrisme.* Paris : Flammarion.

FNO (2006). *4 Temps, 7 Mesures, des actions pour agir contre l'illettrisme.* Paris : FNO.

FNO (2010). *Illettrisme et orthophonie. L'orthophoniste, acteur de santé.* Paris : FNO. Repéré à http://www.sorc-fno.fr/documents/fichiers/FS%20Illettrisme.pdf [Consulté le 13/12/15].

Fouillet S. (2002). *Existence d'un lien fonctionnel entre dyslexie développementale et illetttrisme. Essai d'évaluation à travers cinq études de cas.* Mémoire d'orthophonie, Université de Lille.

Freire P. (1971). *L'éducation, pratique de la liberté.* Paris : Éditions du Cerf.

Gilles A. (2000). Le scandale de l'illettrisme. *Communication et langages,* 125 : 87-97.

INSEE (2008). *Information et Vie Quotidienne 2004. Questionnaire.* Repéré à http://www.cmh.ens.fr/greco/enquetes/XML/lil-0341.xml [Consulté le 26/11/2015].

Lahire, B. (1999). *L'invention de l'« illettrisme » : Rhétorique publique, éthique et stigmates.* Paris : La Découverte.

L'Heudé S. (2008). *Formation et illettrisme. Un possible apprentissage.* Paris : L'Harmattan.

Lenoir, H. (2003). Adultes en situations d'illettrisme et validation des acquis de l'expérience (Le point de vue des professionnels de la formation). *Ville-Ecole-Intégration*, 136 : 130-141.

Marcilly C. (2012). *Impact des représentations de l'orthophonie et des pathologies spécifiques d'acquisition du langage écrit sur l'accès aux soins orthophoniques chez les personnes en situation d'illettrisme. Etude de cas multiples de stagiaires en formation aux compétences clés.* Mémoire d'orthophonie, Université de Lorraine.

Morcrette, D. (2003). *R.D.M.I ; Reconnaître les difficultés menant à l'illettrisme au collège*. Isbergues : Ortho-Edition.

Percheron D., Dubreuil B., Bérard J.-M. (2008). *Plan LEA – Lire Ecrire Agir – Plan régional stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme. 2008-2012.* Repéré à http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions/Nord-Pas-de-Calais/A-la-une [Consulté le 18/12/15].

Pledran, N., Lechleiter, M. (1999) *Orthophonistes. Illettrismes. Quelle collaboration, quelle coopération, quel partenariat avec les formateurs ? Enquête en Lorraine.* Mémoire d'orthophonie, Université de Nancy.

Ravaud, J.F. (2014). Les enquêtes en population générale sur le handicap : un outil d'observation essentiel de la statistique publique. *Informations sociales,* 183 : 40-49.

Suaud, H., Kalachnikoff, L. (2008). *Orthophonie et illettrisme, un autre éclairage : propositions de questionnements métacognitifs pour un accompagnement d'adultes lecteurs débutants face aux écrits de la vie quotidienne.* Mémoire d'orthophonie, Université de Lille.

Van Linden S., Cremers A. (2008). Computers helping people with special needs. The Netherlands : Springer Berlin Heidelberg.

Vilatte J.C. (2007). *Méthodologie d'enquête par le questionnaire*. Repéré à https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiCj4WwidDMAhXDvRoKHZWLAagQFgggMAE&url=http%3A%2F%2Fwww.lmac-mp.fr%2Ftelecharger.php%3Fid_doc%3D46&usg=AFQjCNGBkYdP4Z_lo-cMhjPZVQtbcmE5Qg&sig2=PsI2JpscrgRqyZePrqS4aw [Consulté le 18/03/16].

Villechaise-Dupont A., Zaffran J. (2002). Le « drame » de l'illettré : analyse d'une fiction sociologique à succès politique. *Langage et société,* 102 : 71-96.

Villechaise-Dupont, A., Zaffran, J. (2004). *Illettrisme : les fausses évidences*. Paris : L'Harmattan.

Waks, F. (2006). *Joseph Wresinski, la pauvreté au corps à corps.* Paris : Textuel.

*****

Associations ou Sites web consultés :

ANLCI. Consulté afin d'obtenir des informations sur les définitions officielles de l'illettrisme. http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/De-quoi-parle-t-on/Les-definitions. [Consulté le 04/11/2015].

Ameli. L'assurance Maladie. Consulté afin d'obtenir des informations sur la Nomenclature Générale des Actes Professionnels. http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/orthophonistes/exercer-au-quotidien/ngap.php. [Consulté le 17/12/2015].

LA CLE. Consulté afin d'obtenir des informations concernant les supports utilisés par les formateurs et les ateliers mis en place. http://www.associationlacle.org/ [Consulté le 23/03/2016].

Legifrance. Le service public de la diffusion du droit. Consulté afin d'obtenir des informations sur le décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'orthophoniste. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000413069. [Consulté le 18/12/2015].

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Consulté afin d'obtenir des informations sur les GRETA. http://www.education.gouv.fr/cid261/les-greta.html. [Consulté le 13/10/2015].

Sénat. Consulté afin de lire les lois et les articles traitant de la lutte contre l'illettrisme. http://www.senat.fr/rap/l97-45011/l97-4501139.html. [Consulté le 13/10/2015].

Liste des annexes

Liste des annexes :

Annexe n°1 : Questionnaire de première intention à destination des orthophonistes.

Annexe n°2 : Questionnaire de seconde intention à destination des orthophonistes.

Annexe n°3 : Questionnaire de première intention à destination des personnes illettrées.

Annexe n°4 : Questionnaire de seconde intention à destination des personnes illettrées.

Annexe n°5 : Questionnaire de première intention à destination des formateurs.

Annexe n°6 : Questionnaire de seconde intention à destination des formateurs.

Annexe n°7 : Résultats du questionnaire de première intention à destination des orthophonistes.

Annexe n°8 : Résultats du questionnaire de seconde intention à destination des orthophonistes.

Annexe n°9 : Résultats du questionnaire de première intention à destination des personnes illettrées.

Annexe n°10 : Résultats du questionnaire de seconde intention à destination des personnes illettrées.

Annexe n°11 : Résultats du questionnaire de première intention à destination des formateurs.

Annexe n°12 : Résultats du questionnaire de seconde intention à destination des formateurs.